

LE SPECTATEUR

DE

L'ORIENT.

Livr. 29 et 30—10/22 Novembre, 1854.

Situation des partis en Grèce.

—0000—

II.

LE parti français a été trop décrié dans ces dernières années. Depuis 1844, une prévention inexorable a mis constamment sur son compte tout ce qui a été commis d'illégal, de nuisible, d'immoral en Grèce. Dégradation de caractères, perturbation dans le gouvernement, corruption du principe électif, entraînemens de la cour, relâchement de mœurs, tout mal en un mot a été attribué à l'action pernicieuse qu'aurait exercée ce parti. On dirait qu'il est comme ce reptile des anciens tems qui répandait la mort par un seul regard, ou comme ce monstre de la fable qui de son souffle délétère dardait un venin mortel sur ceux qui osaient l'approcher.

Avouons que c'est là une hyperbole à la manière des Orientaux. Que ce parti ait aussi ses défauts, ou que ses défauts l'emportent, si l'on veut, sur ses qualités, rien de plus naturel ; mais prétendre qu'il a un manque complet de patriotisme, voilà ce qui nous paraît inadmissible. Dans sa distribution des avantages ou des imperfections, la nature ne départit pas à l'un la loyauté, le désintéressement, la vertu, à l'autre, la mauvaise foi, la cupidité, les vices ; elle peut être avare ou prodigue, mais jamais exclusive.

Quand nous disons patriotisme, nous n'entendons pas cette force d'âme, si rare aujourd'hui, qui, en nous animant d'un feu sacré et ardent, nous exalte jusqu'à l'idée de la patrie : ce dévouement sublime qui faisait sacrifier à Aristodème sa fille unique, à Brutus ses fils chéris pour le salut de la république. Dans ce siècle sans cœur et sans entrailles, siècle d'égoïsme et de matière, un tel patriotisme n'est pas de tous les hommes ni de tous les jours.

Nous entendons par ce mot ce sentiment qui nous attache tous tant que nous sommes, au sol où nous avons vu le jour, où gisent les cendres de nos pères. Or, quand on aime sa patrie, quand on révère les tombeaux de ses ancêtres, on ne peut pas leur vouloir de mal ; et les nombreux adeptes du parti français, ne peuvent pas avoir concerté leurs efforts pour nuire au pays auquel ils doivent leur existence. Certes il n'est pas sans exemple que dans des momens d'emportement, une politique de pessimisme ne nous entraîne à satisfaire nos passions personnelles aux dépens des intérêts généraux ; mais, grâce à Dieu, ces momens ne s'éternisent pas, et cette politique n'est point changée en système.

Ainsi que le parti russe, le parti français a eu son créa-

teur qui a été en même tems son chef. Nous insistons sur cette distinction ; car un gouvernement ne doit jamais oublier qu'il perd de sa force morale et de sa dignité, toutes les fois qu'il descend de sa position élevée pour se déclarer le chef d'un parti.

Nous n'avons pas grand'chose à dire de la vie publique du créateur du parti français avant 1821. Sans antécédens, comme presque tous ceux qui ont figuré pendant la lutte hellénique, on ne connaissait Colettis que pour avoir été un des médecins d'Ali-pacha de Jannina, ou, ainsi que l'amiral de Rigny l'écrivait en 1827 au comte Guilleminot, *quelque chose comme cela*. De quelques talens qu'on fût orné, ou de quelques vertus qu'on fût possesseur, on était condamné à les voir dépérir sous le régime stupide des musulmans ; car, eussent-ils pu les apprécier, qu'ils ne les auraient pas fait valoir, si celui qui en était doué n'adorait pas le croissant.

Après la révolution de 1821, Colettis suivit la carrière civile. A vrai dire, ses débuts à cette époque ne furent pas des plus brillans. Médiocrement initié aux principes de l'administration, et ne se sentant pas non plus disposé à en étudier les rouages nombreux et compliqués, mais ambitieux, visant avec avidité au pouvoir, il cherchait à y parvenir par un de ces chemins moins longs et plus sûrs qu'il est aisé de se frayer en tems de commotions sociales. Aussi le voit-on, en 1824, se distinguer pour la première fois dans une cause malheureuse, celle de la guerre civile. Conduisant les troupes du gouvernement, et disposant de l'or nouvellement arrivé d'Angleterre, il battit les insurgés, les refoula jusque dans leurs derniers retranchemens et les réduisit.

De ce moment date la réputation de Colettis; cette réputation cependant, il ne l'a pas puisée dans son succès; la cause dans laquelle il venait de se faire un nom, était, nous l'avons déjà dit, déplorable; mais bien dans l'énergie de ses mesures, dans la vigueur de son caractère, dans sa résolution implacable d'homme de parti d'épuiser jusqu'au bout son triomphe; cette dernière doctrine a été celle de toute sa vie.

Colettis avait le talent de faire des prosélytes; il est vrai qu'il se souciait fort peu des moyens qu'il employait pour arriver à son but, et encore moins de la qualité de ses nouveaux amis; il pensait comme bien des hommes politiques que les zéros font les chiffres, et avec une admirable habileté d'arithméticien, il les accumulait de manière à en former des groupes. Si ces groupes n'avaient pas toujours de valeur intrinsèque, ils avaient au moins celle du nombre et de la force, et Colettis savait bien les mettre au service de sa politique.

Le créateur du parti français parlait fort peu; mais quand il parlait il tissait avec un talent sans égal des argumens, qui n'étaient pas souvent marqués au cachet de la raison; et cependant on se laissait prendre bénévolement à sa parole. En effet, comment se défier d'un homme qui causait avec tant de calme, de simplicité, d'abandon? Il ne disait du mal de personne, il semblait logique, désintéressé; l'homme de parti s'effaçait, vous n'aviez à faire qu'à l'homme aimable. Il ne s'emportait jamais; vous aviez beau le harponner, il ne sourcillait point; rien ne paraissait l'atteindre, personne ne le démontait. Homme de tact plutôt que de talent, n'ignorant pas les faiblesses d'amour-propre auxquelles cèdent la plupart des hommes,

il les exploitait avec habileté et patience, sans jamais laisser lire sur ses traits la défiance ou l'ennui; par contre, ses yeux de lynx lisaient profondément dans votre cœur.

Ajoutons qu'il ne se faisait pas scrupule d'employer l'artifice; mais en cela il était de bonne foi; il croyait que la conscience de l'homme public n'est pas et ne doit pas être la même que la conscience morale, et que le pivot nécessaire de toute politique c'est le mensonge. Dès lors il s'en servait comme un de ces mille hochets avec lesquels, ceux qui tiennent dans leurs mains les destinées des nations, se plaisent à leurrer ou à abuser les peuples. Pour nous, nous lui en voulons beaucoup moins, depuis que nous avons vu ailleurs des hommes d'état, nourris dans une autre école que celle où Colettis avait été élevé, n'épargner aucune fausseté pour arriver à leurs fins.

Lui aussi aimait à s'appuyer sur des exemples étrangers, toutes les fois qu'on lui reprochait ses infidélités à la vérité. « Voyez donc, disait-il, cette affaire des mariages espagnols où le mensonge est déversé à pleines mains; voyez encore la conduite hypocrite et astucieuse que l'Angleterre tient en Italie; c'est qu'en politique on est obligé de mentir si l'on vise au succès. *Qui nescit dissimulare nescit regnare*, ce fut la maxime éternelle de Louis XI qui n'était pas un roi à dédaigner. »

Hâtons-nous de dire pour l'honneur du genre humain, que si le chef du parti français était disposé à imiter des exemples, il en aurait trouvé de moins immoraux dans l'histoire des gouvernemens.

Quels que fussent cependant ses principes en politique, les couleurs du drapeau sous lequel il avait su réunir un grand nombre de soldats, étaient on ne peut plus sédui-

santes; le charme en était irrésistible. Elles nous représentaient ce qu'en venant au monde nous avons rêvé de plus doux, de plus noble, de plus divin, ce que nous emportons avec nous dans la tombe. A proprement parler, ce n'était pas un drapeau, mais bien le labarum de Constantin qu'arborait avec fierté le chef du parti français. Qui d'entre nous, s'il était certain de la protection étrangère qu'on lui faisait entrevoir pour la grandeur de son pays; s'il pouvait avoir toujours foi dans la probité de ceux qu'on lui donnait pour camarades; si enfin il ne voyait pas le dogme fondamental du parti français se heurter contre mille autres doctrines ennemies et succomber sous leur poids, ne serait pas accouru se ranger sous ces couleurs chéries?

On voit par là pourquoi ce parti s'est attaché à la France; il a toujours cru que, beaucoup plus désintéressée que l'Angleterre et que la Russie en Orient, la France ne désirait y exercer qu'une influence purement morale, qu'elle ne voulait y agir que par sa civilisation et ses idées; il croyait en outre, avec un des publicistes les plus distingués de cette nation, que: « du moment que la Grèce cessait d'obéir au sultan, la politique française voulait qu'elle fût aussi *grande*, aussi libre, aussi indépendante que possible. » (*)

Le parti français, à en croire les assurances d'un des hommes d'état les plus éminens de la France, s'était de plus recommandé à elle pour d'autres raisons encore; « parce qu'il redoutait tout-à-la fois que la Russie ne vou-

(*) De la situation actuelle de la Grèce et de son avenir, par M. P. Duvergier de Hauranne. *Revue des deux mondes*, 15 Octobre 1844.

lût faire de la Grèce un hospodarat, et l'Angleterre un appendice des îles Ioniennes. » (*)

Nous rendons hommage à ces croyances du parti français; si son chef avait vécu lorsque, il y a quelques mois, un cri de liberté se fit entendre parmi les populations chrétiennes de la Turquie, nul doute qu'il n'y eût répondu, en courant payer de son sang la délivrance de la Grèce esclave, à laquelle il appartenait par naissance. C'est que cette délivrance n'était pas simplement un sentiment chez lui, mais aussi un principe sur lequel reposait sa force, son cheveu fatal de Nisus, qu'il n'aurait certainement pas voulu voir arracher avant sa mort.

Ainsi, lorsque la *Revue des deux mondes* disait, il y a quelque tems, que la *grande idée* était une institution russe, et que le chef du parti de ce nom, *en était dès l'origine l'homme d'état*, (**) elle devenait la dupe de ceux qui voient partout le doigt de la Russie, et répétait de bonne foi une de ces erreurs sans nombre dont on se sert aujourd'hui comme matériaux pour écrire l'histoire. L'inventeur, le promoteur, le propagateur breveté de la *grande idée*, a été le chef du parti français, parce qu'il avait la conviction que l'intérêt de sa patrie était en même tems celui de la France.

Au moyen de ses avantages et de ses défauts, Colet-

(*) Lettre adressée en date du 3 décembre 1835 par le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, à M. le général Sebastiani, ambassadeur de France à Londres. Dans un des Nos ultérieurs du *Spectateur*, nous nous ferons un devoir de réclamer la reconnaissance de nos compatriotes sur la noblesse des sentimens qui ont dicté cette lettre confidentielle et inédite.

(**) Livraison du 15 juillet 1854. Le roi Othon et la Grèce dans la question d'Orient, par M. Eugène Forcade.

is était parvenu à se créer une clientèle ; ses partisans étaient pris pour la plupart dans cette classe d'hommes à instincts turbulens, qui font le plus de bruit, qui crient le plus haut, et qui sont toujours préparés à l'action et toujours heureux de courir aux armes. Il se faisait une gloire d'avoir été le confident de Karaïscakis, et de l'avoir encouragé à entreprendre son expédition d'Athènes, célèbre plutôt par la mort de son chef que par ses résultats.

On comprend dès lors ce dont une réunion de tels gens était capable, sous la conduite d'un tel chef.

Aussi, lorsque Capodistrias arriva en Grèce, un de ses premiers soins fut de déprécier d'abord Colettis aux yeux de ses partisans en le nommant officier de santé, et de l'en séparer après en l'envoyant loin de la capitale comme gouverneur de Samos. Le président avait du créateur du parti français des idées peu favorables ; il le croyait de force — nous ne faisons que répéter ici ses propres expressions — à faire de la Grèce ce que les trois mille bœufs d'Augias avaient fait jadis des écuries de ce prince, sachant bien que ce serait à lui seul qu'on aurait eu recours pour la nettoyer.

On aurait tort de croire que Colettis se trouvait offensé par de pareils affronts ; au contraire il acceptait avec bonne grâce ce qu'on lui donnait, il s'ingéniait à le relever, à y attacher de l'importance, et parvenait enfin à persuader ceux qui l'entouraient, que lui seul pouvait remplir avec fruit et dignité la mission qu'on lui avait confiée.

Cette impassibilité n'était pourtant qu'apparente, ou plutôt elle tenait à un système. Colettis voulait être à tout prix dans les affaires, quelle que fût la place qu'il serait appelé à occuper ; il était tellement certain de l'efficacité

des moyens dont il se servirait pour monter plus haut, qu'il ne doutait point de ses succès. D'ailleurs il sentait très bien dans son ambition, que dans un pays où tout le monde a besoin du pouvoir, où le gouvernement intervient en toute chose, rien ne donne autant de considération et de poids qu'un emploi public. Il répétait souvent qu'il n'avait jamais fait et qu'il ne ferait jamais la bêtise de se démettre de ses fonctions ; car, ajoutait-il, rester loin du pouvoir, c'est se démonétiser de ses propres mains, c'est se donner la mort.

De ce principe, auquel le chef du parti français était si attaché, il en découlait un autre : l'obligation pour lui d'être constamment en bons termes avec le pouvoir. Hors de là il voyait bien que pour avoir sa part d'autorité, il fallait tenter à tout moment le sort des armes, ce qui ne convenait ni à ses aspirations ni à son patriotisme.

C'est ainsi que malgré tout l'éloignement que le président avait pour lui, ce que Colettis n'ignorait pas, il ne s'en détacha point jusqu'au jour de son assassinat. Cette persistance, que nous verrons se renouveler plus tard avec opiniâtreté, est d'autant plus remarquable que la politique occidentale à laquelle Colettis appartenait, poursuivait à outrance le chef de l'administration hellénique, que plusieurs de ses partisans étaient passés dans les rangs des adversaires du gouvernement, et que l'opposition était devenue, c'est ici le lieu de se servir de ce mot avec à propos, incandescente.

Et cependant il y eut un moment où on le vit renoncer à sa chère maxime ; ce fut lorsque le congrès d'Argos mit à la place du triumvirat provisoire, dont Colettis faisait partie, le gouvernement du frère du défunt président.

Le chef du parti français n'avait pas au reste besoin de toute sa pénétration pour prévoir qui c'était là un gouvernement ridicule, qui ne tiendrait ni contre l'opposition, ni contre le mépris de la nation, ni contre la malveillance de l'Angleterre et de la France. C'est alors seulement qu'il donna le signal de l'insurrection à ses pallicares, et qu'il tendit la main aux mécontents d'Hydra.

Le parti français entraînait ainsi en campagne. Réuni à Mégare, au delà de l'isthme de Corinthe, il s'occupa à organiser ses forces afin d'envahir le Péloponnèse et d'en chasser le nouveau président. Mais l'argent lui manquait complètement, et Colettis qui en demandait à ses alliés d'Hydra mais qui n'en recevait jamais, amusait ses pallicares par des promesses et une brillante perspective. Un beau matin cependant, la patience échappe aux pallicares affamés ; ils s'élancent vers la tente de leur chef, y entrent avec des clameurs et éclatent en menaces. Mais Colettis ne perd pas contenance ; il écoute avec son calme ordinaire leurs plaintes et leurs reproches, il se laisse prodiguer, sans froncer le sourcil, le titre de menteur, et, immobile comme un rocher au milieu des vagues qui l'assaillaient de tous les côtés, il ne prononce pas un seul mot, il ne donne aucun signe d'impatience. Mais lorsque le torrent est ralenti, lorsque les soldats irrités de l'indolence de leur chef, paraissent réfléchir sur les moyens de l'en retirer, Colettis saisit ce court moment d'arrêt, et d'une voix plaintive il reconnaît la justesse de leurs réclamations, n'hésite pas à s'accuser de les avoir trompés, tout en ayant soin d'ajouter qu'on l'avait trompé lui-même, et finit par leur déclarer que dans l'impossibilité où on l'avait mis de satisfaire à leurs besoins, il ne lui res-

tail qu'à les engager à déposer les armes et à rentrer dans leurs foyers. « Quant à moi, s'écria-t-il, mon devoir est de mourir ici pour ma patrie. »

A cette courte allocution de leur chef, les pallicares, attendris jusqu'aux larmes, lui demandent pardon de l'avoir offensé, et se retirent après avoir juré de ne pas le quitter.

Nous avons rapporté cet incident comme une preuve de l'ascendant que le chef du parti français exerçait sur ses adhérens.

Quelque tems après le parti français traversait l'isthme, culbutait les troupes du nouveau président, paraissait sous les murs de Nâuplie, et y pénétrait en triomphe; triomphe encore plus déplorable que celui de 1824.

La régence ne s'était pas montrée très favorable à ce parti, sans intention cependant. Venue en Grèce avec la volonté, quoi qu'on ait dit contre elle, d'organiser le pays, il était naturel qu'elle cherchât à se faire assister par ses hommes les plus éclairés. Pour nous donner des lois en rapport avec notre état intellectuel, moral et politique, elle avait besoin d'être renseignée sur cet état ; elle avait besoin de connaître ce qui existait déjà, afin de le compléter s'il était bon, ou de l'abolir s'il était mauvais, elle avait enfin besoin d'hommes capables par leur éducation d'apprécier sa pensée, et de comprendre ses mesures afin de les mettre à exécution. Malheureusement le parti français n'était pas riche en pareils gens, et force fut à la régence de n'avoir recours qu'aux talens de son chef seul, qu'elle relégua encore dans le ministère de la Marine.

L'insignifiance de ce département, son isolement dans le

cabinet, ne découragèrent pas Colettis ; au contraire, il se mit de bon cœur à l'œuvre, et fit si bien, que quelques mois après il était ministre de l'intérieur, et un peu plus tard président du conseil.

Mais le règne du parti français ne dura pas longtems ; car son chef, de même que son prédécesseur M. Mavrocordatos, et avant lui M. Tricoupis, accepta un honorable exil à Paris, où il fut envoyé en qualité d'ambassadeur.

Ainsi, grâce aux dissensions de la régence, grâce encore à l'intrigue étrangère, le cabinet de Nauplie fut placé, dans le court intervalle de quatorze mois, sous trois présidens, qui furent successivement envoyés en Angleterre, en Bavière, en France. C'était sans doute mal inaugurer une administration qui venait en Grèce pour développer le pays, et qui commençait par se priver de l'assistance de ses hommes les plus habiles et les plus influens.

C'est vers la même époque qu'a vu le jour l'organe le plus important du parti français. Interprète fidèle des sentimens et des opinions de ce parti, le rédacteur du *Sauveur* tâchait de remplir la mission que lui avait léguée son chef exilé, tantôt en côtoyant le pouvoir, et tantôt en s'attaquant à lui. S'adressant directement au peuple, il mettait sous ses yeux le contraste frappant mais dangereux, de ses besoins et de ses forces, excitait par sa parole chaleureuse ses passions, et le flattait de l'espoir d'un sort plus heureux, si le parti français revenait aux affaires.

En hommes d'une politique hardie, qui ne sont pas retenus par des opinions spéculatives, les adhérens de ce parti n'hésitèrent pas à suivre leurs inspirations traditionnelles ; leur opposition devint tracassière et violente ; et soutenue par les manœuvres diplomatiques de leur chef à Paris,

elle triompha enfin de toutes les résistances, renversa les dignes qu'on lui avait opposées, et parvint au pouvoir.

Nous avons déjà dit que lors de l'événement du 3—15 septembre, c'était le parti français qui gouvernait le pays. Enfermé dans la contemplation béate de son succès, il ne s'aperçut même pas des nuages qui s'amoncelaient sur sa tête. Avec un peu plus de prévoyance il lui aurait été facile de conjurer l'orage ; mais telle était son assurance, que tandis que l'on conspirait dans les rues, lui seul ignorait ce qui se passait ; l'orage cependant éclata et le ministère fut balayé en quelques heures.

L'échec toute fois ne devait pas être durable ; le chef du parti français allait revenir de Paris, après une absence de huit ans, et prendre le commandement de sa troupe dispersée. Il vint en effet, et pendant toute la durée de l'assemblée nationale, il s'appliqua, de concert avec ses alliés et ses amis, à relever la monarchie avilie, à faire accepter une constitution libérale, à resserrer les liens qui unissent les Grecs libres aux Grecs esclaves. Il nous est doux de nous le représenter lorsque, monté à la tribune, avec son air grave, sa paupière abaissée, on le vit, lui profondément taciturne et point orateur, prendre la parole en faveur de nos frères de Turquie, s'animer à chaque mot et s'élever jusqu'à l'éloquence ; on voyait le feu de son âme monter à sa figure ; et peut-être pour la première fois de sa vie, ses traits impassibles trahissaient ce qui se passait au fond de son cœur.

Peine inutile ! Abandonné par ses alliés dans la dernière de ces questions, il eut la douleur de voir ses efforts se briser devant l'écueil de la cupidité et de l'égoïsme.

Nous touchons à l'époque où le parti français, envahis-

sant la scène politique sur laquelle il avait jusqu'ici figuré en compagnie des autres partis, l'occupe pour longtemps sans partage, et y déploie à son aise tous ses moyens, toutes ses tendances, toutes ses forces. Appuyé par la cour, soutenu par la France, favorisé par l'indifférence de la Russie qui, accusée sans cesse de travailler au renversement de tout ordre en Grèce, s'est enfermée depuis 1843 dans une politique contemplative, ayant pour lui le courant de l'opinion, et maniant le pouvoir en souverain, le parti français assumait sur lui la tâche de faire jouer les ressorts de la constitution qui venait d'être votée.

Certes, c'étaient là de puissans contre-forts à l'édifice qu'on allait élever; mais la tâche, il ne faut pas se le dissimuler, n'était pas moins laborieuse et hérissée de périls; en dehors des talens, il fallait une application consciencieuse et soutenue, une probité à toute épreuve, une profonde connaissance de la situation des hommes et des choses. De plus, il y avait à satisfaire une foule d'intérêts anciens plus ou moins légitimes, et des intérêts créés par la nouvelle forme du gouvernement, et, au dessus de tout cela, il y avait le principe de l'autorité à qui, ravalé et affaibli par la révolution, on devait rendre sa force et son crédit.

Le parti français, avait-il la conscience de ces difficultés, et était-il sûr de ses moyens pour les surmonter, lorsqu'il eut pris avec courage sur lui de mettre en pratique les doctrines consacrées par cette révolution?

Si l'on passe en revue ses actes pendant toute l'époque où il a exercé le pouvoir, époque qui n'est ni la moins curieuse ni la moins instructive de notre histoire, on verra que de toutes les difficultés que nous venons d'indiquer,

le parti en question ne s'est préoccupé que de deux : de la consolidation de l'autorité et de la satisfaction des intérêts privés.

Il y avait cette différence pourtant, que l'aplanissement de la première de ces deux difficultés paraissait être le but, but sans doute honorable, de ce parti, tandis que l'autre n'en était que le moyen, qui, indûment exploité, déshonora la fin.

Cette tâche au reste lui était singulièrement facilitée par l'attitude des deux autres partis. Le parti anglais voulait que, comme en Angleterre, le souverain se bornât à régner, qu'il ne se mêlât de rien, que ses ministres étendissent partout leur action, même dans la demeure royale, et, qu'à l'imitation du duc de Wellington et de sir R. Peel, ils eussent le droit de renvoyer jusqu'aux dames d'honneur de la reine; ce parti prétendait que c'était là le gouvernement représentatif dans toute sa vérité.

Le parti russe n'allait pas si loin; cependant, malgré les propensions absolutistes qu'on lui attribue, il demandait aussi que l'influence de la couronne se fit sentir le moins possible dans la conduite des affaires publiques.

Mais comme le parti français, se complaisant fort peu dans les théories, ne paraissait guère disposé à céder, et que le roi voulait ce que veulent tous les princes, (bien sot qui s'en étonne, bien faible qui s'y soumet! ajouterait un des plus grands hommes d'état de la France de 1830), une lutte obstinée s'engagea entre le parti aux affaires d'un côté, et les partis en dehors des affaires de l'autre, lutte qui dégénéra en véritable hostilité.

Il n'est pas besoin d'entrer dans une longue discussion pour prouver que les deux parties belligérantes, pé-

chaient, l'une comme l'autre, par l'exagération de leur principe. Si la première tenait, contre toutes les règles de la logique des gouvernemens représentatifs, à ce que tout vint de l'initiative du souverain, la seconde paraissait ignorer que la Grèce d'hier n'est pas l'Angleterre de dix siècles, et qu'il est impossible de faire en quelques semaines dans un pays petit, pauvre et peu avancé, ce qu'on a vainement cherché à faire, dans le long espace de soixante-dixans, dans un autre pays bien autrement grand, bien autrement riche, bien autrement éclairé, et voisin de l'Angleterre. (*)

Il faut avouer que pour défendre sa cause, chacune des ces parties s'est écartée de la voie qui lui était tracée par la constitution. Il n'est cependant pas moins vrai que si l'on doit blâmer celle des deux qui, perdant toute mesure dans l'ardeur du conflit, oubliait pour un moment la sainteté du trône, on doit blâmer bien plus sévèrement l'autre qui, se faisant litière de toutes les ressources que le pouvoir mettait en ses mains, afin d'écraser ses adversaires, sapa les bases elles-mêmes de la constitution ; et

(*) « C'est vrai, cela se fait en Angleterre ; mais consultez nos mœurs, consultez vos sentimens secrets, et répondez. Si un ministère nouveau le jour de son arrivée, demandait à la royauté de changer ses aides-de-camp ; si, comme M. Peel et lord Wellington l'ont fait, il voulait changer jusqu'aux dames d'honneur de la reine, il n'y aurait pas assez de voix parmi vous, et même dans le pays, contre la tyrannie que ce cabinet voudrait exercer sur la royauté. » Discours de M. Thiers prononcé dans la séance de la chambre des députés, du 17 mars 1846. C'est justement ce qui est arrivé en dernier lieu chez nous, lorsque le ministère actuel a obligé le roi de renvoyer quelques uns de ses aides-de-camp ; la mesure paraissait nécessaire ; mais tout le monde a crié contre la tyrannie dont le roi aurait été la victime.

tel fut le venin de ses principes, que pour l'absorber il faudra peut-être plus d'un bon et durable gouvernement. Il est dans la nature de toute opposition de tomber dans l'excès ; mais la force d'un gouvernement doit toujours se mesurer à la modération et la moralité des moyens qu'il emploie pour se défendre.

Ce qui est à remarquer, c'est que les partis opposans, vaincus par le pouvoir, perdaient aussi chaque jour dans l'opinion. On sait que le sentiment monarchique domine en Grèce, et que la royauté y est nationale et populaire ; le peuple lui est attaché parce qu'elle convient à ses traditions, à sa foi religieuse, à ses coutumes, à ses mœurs, parce qu'il la considère comme le gardien fidèle de la tranquillité et de la paix. Il peut bien ne pas toujours approuver les mesures de l'autorité, mais il ne fait rien pour l'embarrasser ; car il comprend, comme tous les peuples, qu'affaiblir son influence c'est favoriser les partis que les nations redoutent avant tout, c'est compromettre la sécurité qui garantit ses intérêts.

Or il est arrivé que la doctrine du parti anglais et russe, et notamment du premier, a été jugée, bien à tort sans doute, comme anti-monarchique, et par conséquent impopulaire ; tandis que celle du parti français paraissait conforme aux affections et aux intérêts du peuple. Le chef surtout de ce dernier parti a été considéré comme un principe promettant de maintenir la sécurité publique, comme le centre et le point de ralliement d'une multitude d'intérêts que menaceraient la prépondérance de l'opinion des partis adverses. En effet, il soutenait de toutes ses forces, comme nous venons de le voir, l'influence de la royauté, ne comprenant pas que ses mesures ten-

daient plutôt à la dépopulariser, et aimait à se poser devant la nation comme ce *school-fellow* de Hamlet qui cherchait à édifier son interlocuteur, savoir le monarque lui-même, sur le respect dû à la vie des rois. (*)

L'action du parti français se fit d'abord sentir dans la vérification des pouvoirs de la première législature. Les élections avaient été faites sous l'empire de la nouvelle loi, qui admet la presque-universalité du suffrage. Dans la troisième partie de ce travail, nous donnerons une idée de cette loi malencontreuse; elle est si unique dans son genre, si ressemblante à ce spectre que Nabuchodonosor vit en songe, les jambes en fer, les pieds en argile, qu'on a peine à s'imaginer la force qui a pu la concevoir et l'enfanter.

Inexorable dans sa vengeance, le parti français exclut de la chambre tous les députés qui appartenaient ou qui étaient censés appartenir au parti anglais, son chef y compris malgré ses quatre ou cinq élections.

On sut dès lors à quoi s'en tenir sur la marche future du parti français; son système peut être défini en deux mots: convocation des collèges électoraux dans les provinces, nomination des députés à Athènes, confiscation du pouvoir; on peut dire que jusqu'en 1853, il n'y eut qu'un nombre excessivement restreint de députés qui pussent se vanter d'être de véritables représentans du peuple.

Un des écrivains de France que nous avons déjà eu l'occasion de citer, (**) dans une dissertation qu'il a cru devoir écrire sur les derniers événemens de ce pays, et qui,

(*) Hamlet, Acte III, scène III.

(**) Le roi Othon et la Grèce dans la question d'Orient, par Eugène Forcade.

à côté de quelques vérités contient bien des erreurs, flétri, non sans raison, mais avec amertume, les excès commis dans les élections, dans les vérifications des pouvoirs et dans les discussions parlementaires. Nous voulons bien oublier l'anathème qu'il lance contre le caractère grec, contre les sentimens de la nation, contre ces prodiges mêmes de valeur et de dévouement patriotique qui lui ont valu son indépendance; on doit avoir la mémoire bien traîtresse pour venir avancer quelques ans après les actions héroïques de Missolonghi, de Chios, de Modon, du Cap d'or, etc, que la création de l'État grec fut une *espérance fondée sur un souvenir!*

Nous ne voulons cependant pas en garder rancune au savant publiciste. Dix ans avant lui, un autre collaborateur de la *Revue des deux mondes*, et des plus distingués, qui a vu et étudié ce pays de plus près que l'auteur du *Le roi Othon et la Grèce*, écrivait que « la mode avait pris les Grecs sous sa protection en 1824, et que la mode se retirait d'eux et les déclarait surannés en 1834. » (*)

(*) « Il paraissait piquant alors, continue M. Duvergier, de préférer les oppresseurs aux opprimés, les mahométans aux chrétiens, les Turcs aux Hellènes, et de plaindre ce pauvre Ibrahim si méchamment chassé du Péloponnèse par le maréchal Maison. Il semblait de bon goût de frapper la Grèce entière, hommes et choses, d'un anathème systématique, et de la condamner froidement et pour toujours à l'impuissance et à l'anarchie. Pas une vieille calomnie qui ne fût alors rajeunie et restaurée avec un soin tout particulier. N'allait-on pas jusqu'à contester aux Grecs leur bravoure et jusqu'à nier leurs victoires? Quant à leur probité, il restait convenu qu'il n'y avait point un honnête homme parmi eux, et que du dernier échelon au premier, la nation entière était à vendre! De la situation actuelle de la Grèce et de son avenir, par M. P. Duvergier de Haureanne.

Nous nous soumettons volontiers aux exigences impérieuses de cette mode ; nous savons que toute mode n'est que caprice, et qu'on aime à revenir aux anciennes.

Il serait bien extraordinaire et bien cruel pour nous, que cette mode, si inconstante partout ailleurs et surtout en France, s'avisât de se fixer en notre endroit.

Mais quand, pour se rendre compte des capacités morales et intellectuelles d'un peuple, on se borne à examiner comment tel principe a été appliqué chez ce peuple et quelles en ont été les conséquences, l'équité exige au moins que l'on s'informe aussi des suites qui ont accompagné l'application de ce même principe dans tout autre pays où il a été adopté.

Or, si nous consultons les pages constitutionnelles de l'histoire, la plus récente même, de l'Angleterre et de la France, nous verrons qu'il n'y a aucune des accusations qu'on a formulées contre nous, qui ne puisse être également intentée contre l'un ou l'autre de ces deux États.

En effet, de quoi nous accuse-t-on ?

On nous accuse d'avoir tout fait pour fausser le mécanisme du gouvernement que nous possédons depuis 1843, et qui paraît être le mieux adapté à notre génie, à nos traditions, à nos coutumes ;

Que les principales causes de cet avortement sont l'absence presque complète de probité politique, notre esprit de division, et les tendances aveugles et routinières du suffrage universel ;

Que nous ne voyons dans le régime représentatif que nos avantages particuliers, et que nous voulons faire fortune à tout prix ;

Que le gouvernement traite avec les intérêts, et em-

ploie des moyens propres à nos mœurs électorales, la fraude et la violence ;

Que le gouvernement répare dans les vérifications des pouvoirs les rares échecs qu'il éprouve devant les collèges électoraux.

On nous accuse enfin que les députés ne s'occupent que d'affaires personnelles.

A ces accusations on ajoute qu'un député s'est écrié avec cynisme pendant les débats : « Nous avons invalidé telles élections comme *entachées de légalité*, » et que Colletis disait un jour en souriant à la chambre qui essayait de se montrer récalcitrante : « Je n'ai pas la confiance de la chambre, il est vrai ; mais la chambre a ma confiance, donc je reste au pouvoir. »

Ces turpitudes, nous les avons stigmatisées, toutes les fois qu'elles ont existé, du tems encore que la politique française les prenait sous son patronage, (1) et nous l'avons fait sans ménagement et sans pitié. Peut-être même dans la ferveur de notre indignation, n'avons-nous pas tenu assez compte des difficultés d'une position toute nouvelle, et dans l'entraînement de la censure avons-nous dépassé les limites de la justice.

Mais est-ce à dire que ces excès n'ont lieu qu'en Grèce seulement, où cependant nos habitudes constitutionnelles ne datent que depuis 1844 ?

Ouvrons d'abord l'histoire de l'Angleterre, de cette pa-

(1) V. l'exposé des motifs de la loi concernant l'emprunt grec, présenté par le ministre des Finances dans la séance du 24 mars 1845. (Moniteur n° 83—84. p. 694) « Des élections générales faites conformément aux prescriptions constitutionnelles etc. » V. aussi le discours de M. Guizot sur la politique française en Grèce dans le Moniteur de la même année, p. 171.

trie des chartes et des libertés, et, pour être à notre égard aussi sévère que possible, accordons à sa vie constitutionnelle la durée de 166 ans seulement, depuis 1688.

Oublions que six siècles (1265) avant notre époque, elle était façonnée à l'organisme des constitutions libres, à la délégation du pouvoir, à la forme représentative, par ses institutions municipales, ses parlemens, ses assises, ses conseils et ses franchises.

C'était en 1774, sous le règne de Georges III ; l'Angleterre avait alors des habitudes constitutionnelles, non pas comme nous d'une dizaine d'années, mais de quatre-vingt-six ans ; la corruption dans les élections était cependant à l'ordre de jour ; le mépris de toute forme légale dans la vérification des pouvoirs n'avait point d'exemple ; et telle était l'énormité de ces actes sans nom, que le parlement se vit obligé de sévir contre eux par un bill exceptionnel, en dehors des règles ordinaires du droit.

Écoutons plutôt le docteur Johnson :

« Il est inutile de rapporter avec quel impérieux mépris des anciens droits, avec quelle autorité arbitraire les parlemens précédens ont jugé les élections contestées. C'est tout au plus si on avait l'air de consulter sa conscience pour prononcer sur la réclamation d'un candidat ou sur les droits des électeurs. L'esprit de parti, la passion, les préjugés, le caprice, dictaient seuls le jugement. Peu importait d'avoir des amis parmi les électeurs, si on n'en avait pas dans la chambre. On trouvait aisément un prétexte pour détruire la majorité, et le siège était donné, en dernier lieu, à celui qui avait été élu, non par les électeurs, mais par ses collègues à la chambre. Ainsi on insultait à la nation par une élection illusoire, et le parlement était rempli de représentans corrompus. Une des

réclamations les plus importantes, celle de droit de siéger dans le conseil suprême du royaume, était discutée comme une chose de nul intérêt ; et personne ne pouvait se reposer de son succès sur la justice de sa cause. » ()*

Ne dirait-on pas, en lisant cette description, que la chambre d'Athènes n'a fait qu'ouvrir les procès-verbaux de la chambre des communes, et en tirer la copie la plus littérale, voire même la plus servile ?

S'il y a quelque différence entre l'original et la copie, entre la chambre britannique et la chambre grecque, c'est que chez l'une, à l'époque où ces illégalités furent commises, la constitution était en vigueur depuis près de quatre-vingt-dix ans, tandis que chez l'autre elle venait d'être implantée.

Quatre ans avant l'adoption de ce bill, le comté de Middlesex avait élu trois fois Wilkes pour le représenter dans la chambre, et trois fois elle l'avait exclu de sa seule autorité ! Onze cent-quarante-trois francs-tenanciers avaient voté pour lui ; et tandis que son compétiteur n'avait eu que deux cent quatre-vingt-seize voix, elle l'avait substitué au véritable représentant !

Comme nous l'Angleterre a eu ses *trimmers* et ses *contractors* ; elle a eu sir Robert Walpole qui se vantait de produire des patriotes aussi vite que les champignons, (**)

(*) Hist. d'Angleterre par David Hume, Tom 18, Liv. XXII, p. 264, de l'édit. de 1819.

(**) « Les patriotes se produisent aussi vite que les champignons ; j'en ferais naître cinquante en 24 heures ; j'en ai produit un grand nombre dans une seule nuit. Il suffit de n'avoir point égard à une demande insolente ou déraisonnable, et voilà tout de suite un patriote qui se déclare. » Coxe's memoirs of sir Robert Walpole.

et son Fox qui disait tout haut de lui-même « qu'un seul genre d'excès ne lui suffisait pas ! » (*)

Maintenant faut-il ouvrir aussi l'histoire contemporaine de la France, pour voir comment le principe électif y a été appliqué de nos jours mêmes, quelle a été l'influence exercée par le gouvernement dans les élections, et jusqu'à quel point on altéra l'opinion dans la chambre des députés par le grand nombre des fonctionnaires que l'on y a introduits ? Faut-il rappeler qu'avant ce député grec qui voulut invalider une élection comme *entachée de légalité*, il y eut un député français, M. Viennet ce nous semble, qui lança de haut de la tribune ce mot devenu fameux : « *La légalité nous tue !* » et devons-nous dire que, à l'instar du ministère Colettis, le cabinet emporté par la révolution de 1848, fut accusé d'être avec la majorité toutes les fois qu'elle n'était pas avec lui ?

La *Revue des deux mondes* paraît en être, comme de raison, mieux informée que nous ; car, à propos de la contradiction du peuple grec qui, suivant elle, aurait corrompu par son caractère les institutions qui sont le produit naturel de son esprit national, elle s'écrie : « *Hélas ! elle n'est point rare dans l'histoire.* »

Nous respectons sa douleur, et nous laissons en repos les annales constitutionnelles de la France.

A Dieu ne plaise que nous soyons soupçonnés d'avoir

(*) Nous omettons de parler de la corruption qui règne dans les élections. Les Anglais eux-mêmes paraissent n'avoir pas assez de mots pour les condamner. Voir entre autres les ouvrages suivans, publiés récemment : *A short and sure way of preventing bribery, etc.* By Rigby Watson. -- *Thoughts on the subject of bribery and corruption at elections.* By the Hon. G. F. S. Elliot — *Is bribery without a remedy etc, and on bribery and treating at elections.* By sir John E. Eardley Wilmot, Bart. etc.

voulu infirmer par ces exemples étrangers l'iniquité des actes qu'on nous reproche ; comme toujours nous les repoussons de toute la force de nos convictions.

Mais lorsque nous lisions, en rougissant de honte, ces reproches, nous avons dû nous rappeler qu'en Grèce, comme partout ailleurs, la nature humaine a ses aspérités ; que pour la polir il faut du tems et des efforts, et qu'il y a des momens où, comme nous le disions au commencement de cet article, les mauvaises passions l'emportent, et que l'opinion, dans les pays mêmes où elle est le plus respectée, se voit contrainte à plier devant l'intérêt. Notre mémoire s'est alors reporté vers l'équité, et nous avons pensé qu'elle sied mieux aux plus forts, aux plus grands, aux plus éclairés.

Nous venons de suivre le parti français dans les périéties les plus saillantes de sa vie, jusqu'au moment où son chef mourut, non pas, comme le dit le comte de Ficquelmont (*) dans sa colère contre l'Angleterre, *victime des efforts inutiles qu'il fit pour soustraire sa patrie à une domination qui plus tard devait se montrer si tyrannique* ; — Colettis n'allait pas si facilement au devant du martyr — mais bien des suites douloureuses d'une maladie dont il avait depuis longtems les germes en lui.

Quand on aura étudié avec plus de calme et de loisir l'histoire des trois ans pendant lesquels ce parti a pesé d'un poids aussi grand sur les destinées de la Grèce, quand on aura appris jusqu'à quel point il était appuyé par une majorité qui ne lui fit jamais défaut, et que l'opposition qu'il avait devant lui n'était qu'une faible lueur, à peine

(*) Lord Palmerston, l'Angleterre et le continent. Tom. I Deuxième partie.

scintillant dans la chambre, à peine répandant une clarté tant soit peu plus décidée dans le sénat ; quand on aura su qu'il était parvenu à dompter tous les partis et à rester maître absolu du terrain, on se demandera quelles sont les traces qu'un parti aussi puissant a laissées sur son passage.

On sera étonné de voir que son chef, une fois mort, personne ne s'est trouvé capable de recueillir son héritage, et que le parti entier, resté sans un directeur, comme on dirait en Angleterre, de sa conscience, s'est vu obligé de se fondre dans celui de la cour. C'est que Colettis, homme d'un ascendant irrésistible, qu'on aurait cependant de la peine à expliquer, caractère de granit taillé à mille facettes qu'on ne saurait définir, esprit semblable à un torrent dont l'existence est cachée sous des fleurs, mais qui, mugissant avec impétuosité sous la terre, renverse tous les obstacles et va droit à son but, avait bien créé un parti, mais n'avait pas su créer en même tems une opinion.

Mais quoique déraillé, le parti français n'a pas moins gardé sa dénomination ; c'est sous son ombre et sous son prestige que dans l'espace de six ans, depuis 1848 jusqu'en 1853, il a suivi une marche qui nous a porté souvent à regretter la mort de son chef.

L'insurrection des provinces grecques de la Turquie au commencement de cette année, a ravivé en lui le souvenir des vœux ardents de son créateur ; la corde du patriotisme a vibré alors dans son cœur. Il a paru se rappeler que les conditions de son existence reposaient là où les avait placées son coryphée, et relevant son vieux drapeau il l'a agité avec enthousiasme. Ses hommes politiques,

ceux surtout qui se présentent comme héritiers de la succession toujours ouverte de l'ancien chef, croyant sans cesse que la France seconderait les efforts d'un peuple qui se levait pour briser ses fers, ont agi des premiers en faveur de cette révolution, en même tems que ses généraux couraient mourir à côté de leurs frères qui se battaient pour leur liberté.

L'occupation anglo-française a fait entrer ce parti dans une nouvelle phase ; de dévoué qu'il était à la cour il a pris brusquement congé d'elle,

Et iterum negavit cum juramento: Quia non novi hominem; et par un de ces étranges reviremens de la fortune, il s'est trouvé l'allié du parti qu'il a le plus détesté, le plus harcelé, le plus cherché à déshonorer, et qu'avec une rare persévérance et un acharnement plus rare encore, il a tâché de frapper à mort.

D.

Les avocats de la cause grecque en Europe.

—ooo—

Le meilleur moyen que nous ayons peut-être, dans le moment, pour répondre aux accusations qu'enfante chaque jour contre nous la situation actuelle de l'esprit public en Europe, c'est de lui rappeler ce que ses propres publicistes, ce que ses propres voyageurs ont pensé et écrit sur la race grecque dans des temps où leurs senti-

mens et leurs expressions n'étaient point influencés par les préoccupations d'un parti pris dans la question d'Orient. Il y a un an seulement, notre cause avait encore de nombreux avocats par tout l'occident. Et ce n'était pas un engouement aveugle, un caprice passager qu'auraient fait naître des sympathies et des reminiscences archéologiques, ainsi qu'on a voulu le représenter depuis quelque temps. A partir de Crusius, qui a dépeint dans la *Turco-Graecia* ce pays au lendemain de la conquête ottomane, jusqu'à M. Boué, qui a écrit son ouvrage en perspective de la crise actuelle, durant un espace de quatre cents ans, une foule de littérateurs, de savants, de militaires, d'hommes politiques, d'ambassadeurs, de consuls, d'hommes d'affaires, de négociants ont vu l'Orient de près, pendant plus ou moins longtemps, et en ont fait l'objet d'une étude sérieuse et surtout dépouillée de préventions politiques; eh bien! à deux ou trois exceptions au plus, tous sont d'accord pour pronostiquer la chute de l'empire turc et la résurrection des races chrétiennes, tous n'ont qu'une voix pour convenir de l'intelligence, de l'activité, de la bravoure et du dévouement à la patrie de la race grecque.

Cette unanimité de quatre siècles n'aura-t-elle aucune valeur aux yeux des politiques de nos jours? Dira-t-on que tous ces hommes, au nombre desquels il y avait des esprits très pratiques et très positifs, étaient séduits par des souvenirs littéraires? Que tous ces écrivains, parmi lesquels la France et l'Angleterre comptent plusieurs de leurs illustrations, étaient des agens de la Russie? Si nous pouvions entreprendre une nouvelle et complète édition des *Voyageurs Européens en Orient, depuis la conquête ottomane jusqu'à nos jours*, quels enseignemens l'occident

n'y puiserait-il pas sur la véritable situation des choses en Turquie; quels argumens victorieux n'y trouverions-nous pas contre nos détracteurs actuels; quels reproches accablants n'en surgiraient-ils pas pour leurs jugemens précipités et leurs iniques condamnations! Malheureusement, force nous est de nous borner à quelques extraits de ces éloquens plaidoyers de notre cause; mais ces extraits, si rares et si incomplets qu'ils soient, suffisent pour donner une idée de ce que sont ces témoignages impartiaux d'une longue expérience; et c'est ce qui nous engage à y revenir de temps à autre, en prenant nos témoins dans tous les pays, dans toutes les époques, dans toutes les conditions sociales. Ainsi dans notre dernière livraison nous avons cité un voyageur français; les opinions que nous allons mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs ont été formulées par un publiciste anglais; notre premier extrait était tiré d'un ouvrage daté du XVII^e siècle; ce qu'on va lire fut écrit, il y a fort peu de temps, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre la révolution grecque et la guerre actuelle. D'origine diverse, ayant écrit à des époques et au milieu de circonstances politiques très différentes, ces deux auteurs n'ont de commun qu'un point, une égale bienveillance pour la race grecque, une appréciation équitable de ses qualités, une confiance raisonnée en son avenir.

Le nom de M. David Urquhart, ancien secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, est connu en Europe; son ouvrage sur *la Turquie* (*) l'est peut-être

(*) *La Turquie, ses ressources, son organisation municipale, son commerce, suivis de considérations sur l'état du commerce anglais dans le Levant*; par D. Urquhart, secrétaire d'ambassade à Constantinople. Traduit de l'anglais par Raymond. Ouvrage précédé d'une introduction par

moins, bien qu'il ait été traduit en français, précédé d'une introduction remarquablement écrite et qui forme à elle seule un volume égal à l'original anglais. On ne dira pas que M. Urquhart est un philhellène décidé; il prêche la reconstruction de l'empire turc à l'aide des populations chrétiennes; c'est à peu près l'ancien système de lord Stratford, que nous sommes loin de croire réalisable. Mais M. Urquhart est juste envers nous, et cela nous suffit.

L'introduction française résumant les opinions de l'auteur anglais, nous avons cru devoir y puiser nos extraits, pour ne pas leur donner une étendue incompatible avec les limites de notre recueil. On y trouvera aussi les opinions d'un autre personnage anglais, qui a également connu l'Orient de près, et en a écrit l'histoire moderne avec une équité dont nous ne saurions trop lui savoir gré. Voici donc ce qu'on pensait hier encore en Europe de cette race grecque qu'on s'est mis aujourd'hui à bafouer et à renier si cruellement.

« Les trente années écoulées de 1790 à 1820, opérèrent dans les idées et les espérances de la Grèce un changement complet qui provenait principalement de deux causes: l'influence acquise par la Russie dans les affaires d'Orient, à la suite de la paix d'Assy, et les conséquences de la Révolution française. L'influence russe donna aux Grecs des espérances d'émancipation, de même qu'un moyen facile d'échanger individuellement l'obéissance à l'autorité ottomane, contre la protection de la cour de Saint-Petersbourg, par le moyen de l'ambassade russe à Constantinople. La révolution française, en causant une forte demande de blé en Occident, stimula l'amour instinctif des Grecs pour le commerce et la navigation, et substitua à leur misérable trafic de côtes, avec de petites barques, des voyages de long cours et des spéculations étendues, avec de forts et vastes bâtimens. En faisant cesser la clôture du détroit entre l'Euxin et la Méditerranée, l'impéra-

M. G. d'Eichtal, ex-membre du bureau d'économie publique à Athènes.

trice Catherine avait ouvert un débouché aux moissons de la Pologne et de la Russie méridionale. La ville nouvelle d'Odessa, bâtie sur un steppe de la Tartarie, avait attiré une multitude de Grecs, tous occupés de commerce; la guerre avait paralysé la marine marchande de France; celle d'Autriche, maintenant si florissante, n'existait pas encore. Ainsi, le commerce de la mer Noire tomba sans concurrence dans les mains de quelques insulaires de la mer Égée. L'impulsion une fois donnée se communiqua avec une singulière rapidité; à Constantinople, Smyrne, Salonique, dans toutes les grandes villes de l'empire turc; à Odessa, Trieste, Livourne, dans tous les principaux ports de l'Europe, on vit s'établir d'opulentes maisons grecques. En 1816, le nombre de bâtimens appartenant à des sujets chrétiens de la Porte, armés dans les ports et les fles de la Thrace, de la Macédoine et de la Grèce, s'élevait à six cents, employant dix-sept mille matelots, et armés de six mille pièces de canon. Mais ce ne fut pas sur les côtes seulement que le commerce s'étendit; le mouvement se communiqua aux vallons fermés du Pinde, de l'Ossa, de Cyllène. Les manufactures de laine de Thessalie et de l'Épire, l'huile de Crète, les raisins de Corinthe, la soie et les autres denrées du Péloponèse rapportèrent des sommes considérables et vivifièrent des contrées jusque là pauvres et négligées.

« On sait que le commerce contribua essentiellement aux progrès des connaissances et de la civilisation, et que les Grecs sont aussi désireux que capables d'apprendre. En général, la marche des connaissances est lente et graduelle; mais, parmi ce peuple, elle ressembla à une explosion soudaine; ce fut quelque chose de presque miraculeux, une révolution d'idées qui contrastait singulièrement avec le flegme et la patiente immobilité des autres rayas; à peine l'exemple avait-il été donné par quelques unes des principales familles de Constantinople; à peine l'étendard avait-il été levé, et des secours avait-ils été offerts par quelques riches marchands établis à l'étranger, qui prenaient un vif intérêt à l'amélioration du sort de leurs concitoyens, que, de tout côté, on vit surgir des écoles, des collèges, des bibliothèques. Dans la capitale, à Smyrne, à Chios, à Kidonia, à Jannina, dans les moindres petites villes, la jeunesse grecque courait à l'acquisition de la science sous les auspices d'habiles professeurs; l'instruction pénétrait même dans les villages, et les lumières, emprisonnées jusque là dans les palais du Fanare et les cloîtres du mont Athos, s'étendaient rapidement à travers les provinces, tellement que (pour employer les paroles d'un ouvrage nouveau) ceux qui voyaient la Grèce une année pouvaient à peine la reconnaître l'année suivante. Au milieu de cette diffusion de la richesse et de l'éducation, la voix du patriotisme, si long-temps oubliée, commença à se

faire entendre, et la gloire passée de l'Hellénie non seulement devint un thème familier au littérateur dans son cabinet, mais retentit aux oreilles du klephte sur les eaux, et du commerçant derrière son comptoir. »

C'est en ces termes qu'un honorable philhellène, auteur d'une excellente histoire de la révolution grecque, M. Gordon, rend compte du mouvement régénérateur qui se manifesta en Grèce il y a cinquante ans, qui excita justement l'admiration de l'Europe, et qui finit par amener l'émancipation des Grecs. Les circonstances de ce dernier événement sont assez connues pour qu'il soit inutile de les rappeler ici.

L'ouvrage de M. Urquhart contient aussi les plus honorables témoignages en faveur de la nation grecque; c'est parmi les Grecs surtout qu'il a vécu; c'est parmi eux qu'il a formé ses idées sur l'Orient. La Grèce est la nation qu'il aime de prédilection.

« J'ai vu, dit-il, les Grecs comme patriotes et comme soldats, comme bandits et comme pirates; je les ai vus manger le pain du travail, de la chicane et de la violence; j'ai visité chaque partie de la Grèce ancienne et moderne, depuis les frontières de la Pannonie, de la Dacie et de l'Illyrie jusqu'aux rivages méridionaux de la Crète. Mon expérience me donne le droit de proclamer que les Grecs, autant que j'ai pu les connaître, sont le peuple du monde le plus aisé à conduire, le plus difficile à forcer (*the easiest people in the world to lead, and the most difficult to drive*), et qu'au milieu de toutes les différences qui les distinguent, deux ressorts principaux sont toujours en activité chez eux, le désir de s'instruire et l'amour du gain. »

Il y a un troisième mobile qui, chez les Grecs, domine toujours ceux que l'auteur a signalés, le désir de la gloire; c'est parce que les Grecs aiment encore la gloire, comme ils l'ont toujours aimée, qu'ils sont appelés à reprendre, parmi les peuples, le rang qu'ils ont jadis occupé.

C'est parmi les Grecs que M. Urquhart a trouvé les modèles de ce système communal, qui lui paraît devoir servir de base à la réorganisation de la Turquie européenne; c'est parmi eux qu'il a choisi les exemples qu'il a cités. Le système communal a permis aux Grecs de conserver intacts leur langue, leur nationalité et leur religion, élémens qui ont péri là où ce système n'existait pas. Le système communal a créé ou entretenu parmi les Grecs cet esprit d'association, auquel ils ont dû récemment leur prospérité commerciale et leur indépendance nationale. On lira avec le plus grand intérêt, dans l'ouvrage qui nous occupe, les détails donnés par l'auteur sur cette communauté si extraordinaire d'Ambelakia en Thessalie, qui avait déjà fixé, il y a quarante ans, l'attention de M. Félix de Beaujour, et avait été sig-

nalée par lui dans son ouvrage sur le commerce de la Grèce. Cette communauté, à l'époque de la Révolution française, étendit ses opérations sur une partie de l'Asie et de l'Europe, offrit au monde le premier exemple d'une association industrielle accordant des droits égaux aux capitalistes et aux travailleurs, admettant les uns et les autres au partage des bénéfices, et défrayant les dépenses de la communauté sur les profits généraux de l'entreprise (Chap. IV). On lira avec un égal intérêt les renseignements sur la société des mines de la Chalcidie (Chap. IV) et sur cette navigation à la part des îles de Spezzia et d'Hydra, qui ont ressuscité de nos jours l'esprit d'entreprise commerciale, la richesse et le courage militaire des républiques du moyen âge (Chap. IV). L'auteur aurait pu ajouter d'autres exemples à ceux qu'il a cités; il aurait pu parler de cette association des négocians grecs de Constantinople, créée sous Sélim III, et qui subsista jusqu'à la révolution; il aurait pu montrer d'importantes cités commerciales, particulièrement dans l'Épire, les cités de Mezzovo, Calarités, Jannina, enfantées sous la tyrannie turque, par ce même esprit d'association municipale. Enfin, il aurait pu dire comment ce fut à une hétérie, c'est-à-dire une association, que la Grèce fut redevable de sa liberté.

C'est là, dit M. Urquhart, ce qui explique comment la révolution grecque apparaissait une impossibilité à ceux qui avaient observé les Grecs antérieurement et jugé seulement d'après les apparences. Cependant, peu de jours après que la croix blanche de Constantin eut été remplacée, comme l'ancien emblème national, il y eut une assemblée de Grecs libres. A travers toute la révolution, un sage attachement s'est toujours manifesté pour une forme de gouvernement représentative. A quoi peut-on attribuer cette conviction, ou plutôt ce sentiment national, si ce n'est à l'influence éloignée du système municipal? Et il en est de même des habitudes paisibles et laborieuses du peuple, sous l'influence de causes si démoralisantes, habitudes auxquelles le comte Bulgari, sous la dictée de Capo-d'Istria, rendait le témoignage suivant, dans une dépêche au comte de Nesselrode: « C'est un » phénomène remarquable de voir tout un peuple, après sept années de » guerre et d'anarchie, reprendre ses habitudes paisibles de travail et de » soumission à la loi, sans y être contraint par aucun moyen violent. La » tranquillité qui règne dans la Grèce insulaire et continentale, la sécurité » des routes, l'absence de tout désordre et de tout crime, si communs ordi- » nairement chez un peuple qui s'affranchit du double joug de la tyrannie et » de la révolution, prouvent, jusqu'à l'évidence, que la Grèce est digne du » bon gouvernement dont elle peut déjà apprécier les effets. »

Ce noble caractère, que le peuple grec n'a jamais démenti au milieu des

circonstances difficiles qu'il a traversées depuis l'époque de Capo-d'Istria, qu'il a déployé de nouveau après l'installation du gouvernement royal, a dû inspirer aux hommes qui l'ont connu une grande idée de son avenir.

« Maintenant, dit M. Urquhart, que la Grèce a pris une forme régulière et définitive, elle n'a plus besoin du secours des sympathies classiques, qui ont tant contribué à lui donner de l'importance. Désormais ce n'est plus seulement son sol, son costume, son langage, ses ruines qui intéressent, ce n'est même plus la délivrance des rocs de la mer Égée ou des montagnes du Péloponèse qui doit servir de récompense à l'une des œuvres les plus désintéressées de la diplomatie, c'est la régénération politique de l'Orient que nous avons commencée dans la Grèce, c'est l'émancipation du commerce de l'Orient que nous avons effectuée. La Grèce se doit elle-même à l'accomplissement de ces deux grandes et philanthropiques entreprises.

« L'indépendance politique de la Grèce élèvera le raya turc et rendra obligatoire la réorganisation de la Turquie. Les bâtimens légers de la Grèce fréquenteront les moindres replis des rivages de l'Égée, de l'Euxin ; ses marchands, combinant leurs connaissances et leur expérience locales avec leurs relations européennes, forts maintenant de leur indépendance politique, se répandront sur toute la surface de la Turquie, fourniront à ses besoins, stimuleront ses goûts, enlèveront le surplus de ses produits, et, en augmentant sa prospérité, multiplieront ses demandes. La Grèce deviendra un grand entrepôt qui distribuera les produits manufacturés de l'Angleterre aux districts environnans de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, et recevra les retours fournis par ces contrées. Elle sera tout entière comme un port libre, pour lier ensemble le commerce de l'Orient et celui de l'Occident.

« Cette mission semble particulièrement réservée à la race grecque ; par les armes, elle l'avait déjà presque accomplie, il y a deux mille ans ; par les arts, il y a mille ans, elle avait subjugué les Sarrasins victorieux ; et le philosophe de cet âge, considérant l'union de la législation arabe et de la science grecque, aurait pu, ce semble, espérer avec confiance la fin de cet état de barbarie qui, pendant si long-temps, a tenu l'Europe et l'Asie distinctes et séparées, et les a rendues aussi étrangères l'une à l'autre, que s'il y avait eu entre les deux un vaste espace désert. Le torrent débordé de la Tartarie, l'inertie de plomb du despotisme turc ont retardé, pendant cette longue période, le progrès de l'instruction dans le précoce Orient, et l'ont empêché de correspondre à celui de l'Occident. Mais maintenant sous l'empire de circonstances bien différentes, cette conquête, deux fois presque accomplie par la Grèce, semble devoir se réaliser, non

par les armes, non par la science, mais par le premier bienfaiteur des hommes et des nations, par le commerce.

« Combien ne doit-on pas regretter que le cours fécond du trafic, entre l'Inde et notre pays, ait dû si long-temps passer inutile à travers l'Atlantique et l'océan Indien ! espérons que le changement des circonstances, soit dans notre patrie, soit dans l'Orient, va ramener ce trafic à sa route la plus directe et la plus naturelle. Aucune mesure ne pourrait contribuer aussi essentiellement à la réorganisation politique des contrées intermédiaires, réorganisation dont la prospérité commerciale est une conséquence. La communication par la mer Rouge va subir l'épreuve de la pratique, et un officier, aussi distingué qu'entreprenant, a dernièrement exploré le cours de l'Euphrate, depuis le point le plus rapproché de Scanderoum jusqu'au golfe Persique. Dans ces circonstances, de quelle importance n'est-il pas pour nous d'avoir à notre service un port libre comme la Grèce, et un corps de négocians, de voituriers, de brocanteurs, comme les Grecs ? »

« Cependant, ajoute l'auteur, la grandeur future de la Grèce et son importance pour l'Europe ne seraient que le rêve d'un visionnaire, si l'on ne s'occupait, dès aujourd'hui, d'établir les bases sur lesquelles elles doivent reposer. Nous avons le plus vif intérêt à nous assurer de la solidité des matériaux et de l'habileté des ouvriers ; s'il y a des erreurs commises, le blâme comme le dommage retomberont sur nous. »

Que pourrions-nous dire de plus ou de mieux sur la race grecque et sur l'avenir qui lui est réservé ? Nous le répétons, M. Urquhart est loin d'être un apôtre de la restauration d'un empire chrétien en Orient, tellement loin, que son ouvrage fut l'objet d'un compte-rendu très favorable dans le *Moniteur ottoman* du 22 janvier 1834. Il est évident cependant que même dans son opinion, c'est par la race grecque que seront accomplies les destinées de ces contrées. Les faits d'ailleurs parlent assez haut pour donner cette conviction à toute intelligence qui ne se ferait pas d'illusions sur le véritable état des choses.

L'Orient est un pays éminemment maritime ; or, toute la marine est entre les mains de la race grecque.

L'Orient est en outre un pays commercial par excel-

lence; or, c'est la race grecque qui fait aller la plus grande partie de ce commerce.

Par l'immense majorité de ses habitans, l'Orient est de plus un pays surtout chrétien; or, en deça du Danube et du Phase, à la réserve de quelques petites communautés catholiques et protestantes, et, en ce qui concerne le rit oriental, aux seules exceptions de la Servie et du Monténégro, contrées purement slaves, tout le clergé de l'Orient est un clergé grec.

S'il y a une langue qui prédomine sur tous les dialectes qu'on entend parler dans ces vastes contrées dont nous venons d'esquisser les lignes principales, c'est la langue grecque; s'il y a une littérature, quelque peu digne de ce nom, c'est la littérature grecque.

Quelle est la part que la race turque s'est faite au milieu de cet épanouissement général d'une vie morale et matérielle aussi complète dans sa variété qu'incessamment progressive dans ses vicissitudes? Hélas! pour ne nous borner qu'aux faits les plus récents, ce qui se passe en Asie, où de braves officiers européens, accourus pour verser leur sang à la tête des armées turques, sont lâchement assassinés par des bachi-bozouks, et où le mauvais vouloir ou l'incurie des autorités turques oblige des employés consulaires d'entreprendre de véritables expéditions et de véritables sièges contre ces brigands; — *les scènes horribles et propres à faire saigner le cœur* (termes des firmans impériaux qui ont statué sur la mission de Selim pacha et de Medhet effendi) dont les parties européennes de l'empire sont également le théâtre du fait de ces mêmes malfaiteurs; — les détails scandaleux du procès du banquier arménien Djesaërli, dont on peut lire un résumé dans le supplément an

n° 297 de la *Gazette d'Augsbourg*, p. 4749, et qui prouvent que même les dangers suprêmes qui menacent la Turquie, n'ont pas eu le pouvoir de corriger ses plus hauts fonctionnaires de leurs habitudes concussionnaires; — les particularités sur le personnel du nouveau conseil de réforme, données par la même *Gazette d'Augsbourg*, N° 297, p. 4744, dont la conclusion est que *ce conseil n'est qu'un nouvel essai de jeter de la poudre aux yeux de l'occident, et de lui faire accroire que les Turcs songent sérieusement à l'amélioration du sort de leurs esclaves chrétiens*; — toute cette anarchie, toutes ces prévarications, toutes ces duperies, constatées et proclamées à la face du monde par des hattis et des firmans impériaux, ne nous ont que trop édifié sur la mission dévolue à l'administration turque vis-à-vis de ces populations chrétiennes, dont la laborieuse industrie, la vive intelligence et la force morale, au milieu d'une désolation séculaire, auraient seules suffi à faire éclater la miraculeuse puissance de l'Évangile. Ne rien produire pour tout dévorer, détruire ou piller, telle fut la destinée constante de la race turque. En présence des faits que nous venons de signaler et qui n'infirmement certainement pas cette triste vérité, serait-ce nos récents dépréciateurs ou bien nos anciens amis qui auraient en définitive raison? Le temps ne tardera pas sans doute à éclairer le monde à cet égard. Nous attendons les arrêts du temps avec confiance.

Notice sur les Finances de la Grèce de 1833 à 1843.

—0000—

Le développement de la portion du pays grec, qui, ayant conquis son indépendance politique, fut érigé en Royaume, offre des anomalies frappantes, qui ont besoin d'être expliquées. Le progrès intellectuel a été très-rapide. On n'a qu'à comparer l'état de l'instruction publique de ce pays en 1820, en 1830, avec ce qui existe aujourd'hui, pour être frappé d'étonnement, d'admiration, oserions nous dire. Mais il n'en est pas ainsi du progrès matériel en général. Nous disons en général, car dans plusieurs branches, dans la marine marchande surtout, et en grande partie dans l'agriculture, il y a d'immenses progrès. En effet, là, où l'initiative a pu n'être qu'individuelle, de magnifiques résultats ont été obtenus (*). Mais diverses causes, que nous tâcherons de signaler dans la suite de ce travail, ont apporté des entraves au développement matériel du pays, et créé des contrastes frappants, mais qui trouvent leur explication dans la nature même des choses.

Car, il ne faut jamais perdre de vue que ce pays se trouvait jusqu'en 1821 sous un joug barbare et abrutissant, tandis que tous les Etats européens, grands ou petits, et aux quels on ne manque pas de nous comparer pour nous reprocher notre infériorité, jouissent depuis plusieurs

(*) Nous renvoyons nos lecteurs à un petit opuscule qui a paru en Juillet 1843 à Athènes, intitulé *Encore quelques mots sur la question d'Orient*, ainsi qu'à un travail sur la *Marine commerciale grecque*, publié dans ce Recueil (voir nos 2 et 6).

siècles de tous les bienfaits de la civilisation chrétienne. De 1821 à 1828, il eut à soutenir une lutte d'extermination, et à l'issue de cette lutte terrible, une contrée qui pourrait aisément contenir trois millions d'habitans, était à peine habitée par six cent mille ames, vivant dans des cavernes et se nourrissant d'herbe. (Tout était à créer, car il n'existait dans le pays ni habitations ni plantations. Tout avait été détruit, brûlé, déraciné. Il s'agissait donc de créer tout à neuf. Les villageois durent rebâtir leurs cabanes, défricher les terres restées incultes. Les bourgeois durent reconstruire leurs maisons, les propriétaires replanter leurs plantations détruites. Bref, la Grèce était comme une terre déserte et nouvellement découverte.

L'administration du Comte Capodistrias avait à songer à tout. Nous renvoyons nos lecteurs à sa correspondance, pour y voir jusqu'à quels détails avait dû descendre cet homme éminent. Sa tâche a été des plus rudes. Ses ressources ne consistaient en majeure partie qu'en subsides accordés par les Puissances protectrices. Il avait, au sortir d'une guerre nationale, à satisfaire à une multitude d'exigences, à entretenir une nombreuse armée, qu'il eut été impossible de licencier, à veiller à la subsistance d'une foule de veuves et d'orphelins, à fermer enfin tant de plaies saignantes encore. Néanmoins le Président s'occupait des finances. Il régularisa la perception des droits de Douane, il créa quelques impôts dits locaux, introduisit un nouveau système monétaire, fonda une Banque; et posa les premières bases d'un Budget.

En 1832, après la mort du Président, ce malheureux pays eut encore à subir de nouvelles épreuves, où tout fut remis en question. L'anarchie et la guerre civile, un gou-

vernement de nom abrité sous les murs de Nauplie et gardé par une garnison française, tandis que tout le pays était soulevé, voilà ce que la Régence trouva en débarquant à Nauplie au commencement de 1833. Rien de ce qui peut faire prospérer les finances dans un pays, n'existait en Grèce lors de l'installation de la Royauté. Une population pauvre et clairsemée, absence totale de routes dans un pays très-accidenté, peu de bras, et point de capitaux. Mais à côté de ces obstacles matériels, il ne faut pas oublier une considération qui n'a pas échappé à un des hommes qui ont pris part au gouvernement de la Grèce. Il s'agit de l'absence de traditions en matière des finances, du manque complet, non seulement de spécialités, mais encore d'individus ayant des notions générales et pratiques de cette matière, et de la difficulté qu'a dû éprouver le gouvernement Royal dans la formation d'une bonne administration de cette branche si importante du service public. En effet, M. de Maurer, ancien membre de la Régence, dit, dans son ouvrage sur la Grèce, qu'il « n'a pu » exister avant la révolution, des finances grecques, ni » une administration financière de la Grèce. (*) Cette observation nous a paru très-importante, car elle sert à justifier le peu de progrès dans cette branche, comparative-ment à ceux qui ont été obtenus dans d'autres.

I. Des Sources du Revenu public en Grèce.

Dans l'espace compris entre 1833—1843, et aujourd'hui encore, c'est le sol, ou plutôt l'agriculture, qui fournit la majeure partie du revenu de l'État. C'est à la fois l'impôt

(*) Maurer, das Griechische Volk, Tom. I. § 206.

sur le revenu des biens de propriété privée, et le revenu des biens nationaux qui forme la partie la plus considérable des recettes publiques.

Les Douanes, et l'impôt sur le bétail viennent en seconde ligne. Les droits du timbre, l'impôt sur les patentes et les bâtisses, les droits de navigation et divers autres, ne forment que la partie la plus insignifiante du Budget des recettes.

Nous nous en tiendrons, dans la description des diverses branches du revenu, à la classification adoptée par l'administration, en sept catégories ainsi qu'il suit :

Impôts directs

Impôts indirects

Établissements publics.

Revenu du Domaine public.

Aliénation du Domaine public.

Recettes Ecclésiastiques

Recettes diverses.

L'impôt direct pendant l'espace de onze années qu'embrasse ce travail, représente près des 4 septièmes du revenu total, l'impôt indirect près de deux septièmes, et les cinq autres catégories un peu plus du septième.

Des impôts Directs

Les impôts directs comprennent

- 1° la Dime sur les propriétés cultivées.
- 2° le droit d'usufruit sur les terres appartenant à l'État.
- 3° l'impôt en numéraire sur les biens concédés d'après la loi de dotation.
- 4° l'impôt sur le bétail.

5° l'impôt sur les patentes (professions).

6° l'impôt sur les bâties (maisons louées.)

La dime, c'est à dire le prélevement en nature du dixième du produit brut de toutes les propriétés rurales, système qui a été legué par l'administration turque et les gouvernements précédens à l'administration royale, est encore aujourd'hui en vigueur. Il est vrai que ce système présente de graves inconvéniens, et plusieurs plans de réforme ont été de tems en tems proposés. Mais une transition brusque aurait pu avoir de graves inconvéniens, et compromettre très-sérieusement la principale source du reveu public. Certes, un impôt foncier, payable en argent, et calculé suivant les diverses qualités du sol, serait un progrès immense. On a même appliqué partiellement ce système, après 1843, sur les vignobles. Mais appliqué comme mesure générale à toutes les propriétés rurales, c'aurait été, à l'époque qui nous occupe, et ce serait aujourd'hui même, impraticable. N'oublions pas que le pays est encore peu peuplé, que les communications sont très-difficiles, que l'argent circule avec difficulté, que le marché n'est pas à la portée du producteur, afin qu'il puisse convertir, aux termes légaux, une partie de sa production en argent pour acquitter son impôt. Il y a une autre considération très-importante, c'est qu'en Grèce toutes les terres susceptibles de culture sont loin d'avoir été mises en valeur, et qu'il est impossible par conséquent, de fixer la valeur des diverses qualités du sol pour servir de base à la fixation de l'impôt. Il ne faut pas en outre perdre de vue qu'aujourd'hui même, et plus encore à l'époque qui nous occupe, une grande partie des terres cultivées appartenaient à l'État. Ces terres sont également sujettes à la

Dime, plus au droit d'usufruit, qui consiste dans un et demi sur dix, ou en quinze pour cent sur le produit brut. Il s'ensuit qu'un changement du système de l'impôt aurait exigé en même tems une modification radicale dans la perception du droit d'usufruit.

D'ailleurs, le système de prélever en nature la dime sur toutes les terres cultivées, soit de propriété privée, soit appartenant à l'État, plus le droit d'usufruit sur ces dernières, n'est appliqué qu'aux céréales, tels que blé, orge, maïs, et autres, mais qui forment une partie considérable, et qui, à l'époque dont nous nous occupons, formaient la majeure partie de la production agricole de la Grèce. A ceux qui s'étonneront qu'un pays, aussi richement doté de la nature, un pays susceptible de produire du vin, de l'huile, de la soie, un pays à qui Dieu a accordé le privilège exclusif de la production des raisins de Corinthe, ait été réduit à ne produire que des céréales, nous répondrons qu'en 1833, la Grèce sortait à peine d'une lutte désastreuse pendant la quelle les Turcs avaient détruit toutes les plantations d'arbres et de vignes; qu'il a fallu tout replanter, mais que ces plantations n'ont pu avancer que lentement, faute des capitaux indispensables, et qui manquaient également. Voici pourquoi nos cultivateurs se sont d'abord livrés à la culture des céréales nécessaires à leur subsistance.

L'impôt foncier sur les productions des vignes, jardins potagers, vergers etc. étaient prélevés en argent par suite d'une estimation. Depuis 1840 l'impôt sur les raisins de Corinthe est également prélevé en argent à la sortie. Le même système fut appliqué en 1842 à la vallonée, et en 1843 aux citrons et oranges, et à la même époque

on adopta pour tous les enclos d'arbres fruitiers, jardins potagers etc. un système d'évaluation du revenu total. C'est déjà, on le voit, un premier acheminement vers un autre système d'impôt, dont l'introduction viendra peu à peu, et à mesure que l'accroissement de la population et de la prospérité publique feront disparaître les entraves qui s'y opposent.

Pendant l'espace des onze années (1833—1843) on avait généralement adopté le système de donner à ferme la Dime et les droit d'usufruit, et ce n'est que lorsque, aux enchères publiques, les soumissions n'atteignaient pas le minimum fixé par l'administration, que l'on en faisait faire le prélevement pour compte de l'état par des agents qu'on nommait ad hoc.

Ce système avait un double inconvénient. Il exposait les populations à toute sorte de vexations de la part des fermiers, et donnait lieu à des arriérés très-considérables de la part des fermiers envers le Trésor, et qui forment un chiffre énorme, malgré des Lois de contrainte très-sévères contre les débiteurs retardataires.

D'après la Loi de dotation de 1836 (dont nous nous occuperons plus bas) les acquereurs de terres nationales avaient le droit de remplacer la dime de la terre acquise par un impôt fixe, en argent, représentant 3 p 0/0 sur le prix d'achat. Peu d'acquereurs ont profité de cette faculté.

L'impôt sur le bétail est perçu en argent, suivant un tarif, qui a été fort diminué après 1843. Il était donné d'abord à ferme, mais pour obvier aux inconvénients résultant de ce système, on prit plus tard le parti de le faire percevoir pour compte du Trésor, en faisant faire le dénombrement par des préposés nommés ad hoc.

Cet impôt était fixé, avant 1844, à 35 lepta par tête de menu bétail, et à dr. 1. 50 par tête de gros bétail. Pendant quelque tems cet impôt était divisé en taxe sur le bétail et en droit de paturage, mais ce dernier fut supprimé, pour faire cesser une foule de plaintes et de réclamations qu'il avait occasionnées.

L'impôt sur les patentes, ainsi que celui sur les bâtisses (maisons louées) ont été établis en 1836, lorsqu'on a aboli quelques droits sur les bâtisses et sur quelques professions établis par Décret du Président en 1830. L'impôt sur les patentes fut d'abord fixé à 5 pour 100 sur les profits des industriels. Mais l'application ayant fait naître des contestations interminables, on le modifia, en classifiant les industries en deux catégories, dont l'une est soumise à des taxes fixes, et l'autre à des taxes qui varient selon la population des localités où les professions sont exercées.

L'impôt sur les bâtisses consiste en un droit de sept pour cent sur les revenus des maisons louées. Les maisons, ou les parties de maisons occupées par les propriétaires, sont affranchies de toute imposition.

Des impôts indirects.

Les impôts indirects comprennent

Les Douanes

Le Timbre

Les Droits divers.

Les droits de Douanes furent fixés, en 1830, par feu le Président Capodistrias, par un tarif, et tous les articles, non compris dans ce tarif, furent assujettis, à l'entrée, à un droit de 10 pour 100 de leur valeur, et à la sortie, à un droit de 6 pour 100.

Entre 1833 et 1843, peu de changemens y ont été apportés. Les plus notables sont, 1^o une entière franchise accordée à la sortie des produits des manufactures indigènes, dans un but de louable protection; et 2^o une échelle mobile, établie en 1843, pour l'importation et l'exportation des céréales; c'est en 1843 qu'on abolit le droit de 6 pour 100 qu'on appliquait, comme à la sortie, aux marchandises transportées par mer d'un port du Royaume à un autre, droit aussi injuste qu'absurde.

Les droits de Douanes ont été toujours perçus directement pour le compte du Trésor par des agens permanens.

L'impôt du timbre fut établi en 1836. Il est divisé en taxe fixe, et en taxe proportionnelle, et s'applique aux actes judiciaires, aux contrats, aux effets de commerce, aux mutations de propriété, récépissés, quittances ect.

Cet impôt est perçu directement pour le compte du trésor par la vente du papier timbré.

Les droits divers se composent des droits de port, de santé et de navigation, des droits des passeports pour l'étranger et de chancellerie consulaire, des droits de pesage et mesurage, et des amendes judiciaires et disciplinaires.

Des établissemens publics.

Cette catégorie représente les revenus
de la Monnaie
de la Poste
de l'Imprimerie Royale.

La Régence a établi, les premiers jours de son arrivée en Grèce, un nouveau système monétaire d'après le système décimal, dont l'unité est la drachme. La plupart des pièces en or et en argent ont été frappées à l'étranger. Le

revenu de l'Hôtel de la Monnaie représente le produit de la fabrication des monnaies de cuivre.

Les revenus de la poste et de l'imprimerie n'exigent pas d'explication.

Des Revenus et de l'Aliénation du domaine public.

Avant d'entrer dans l'analyse des diverses subdivisions de ces deux catégories du revenu public, il importe que nous donnions à nos lecteurs une idée de ce qu'on entend en Grèce par domaine public, ou biens nationaux.

Avant la révolution de 1821, la plupart des terres de la Grèce appartenaient aux Turcs. Tous ces biens furent confisqués par les gouvernemens issus de la révolution, et cette confiscation fut reconnue par les grandes Puissances qui ont concouru à l'affranchissement, et réglé les destinées de la Grèce. Par conséquent, à l'exception de l'île d'Eubée, de l'Attique et d'une partie de la Phthiotide, provinces cédées à la Grèce en vertu d'une convention, et où les Turcs demeurèrent en possession de leurs biens, à l'exception aussi des îles de l'archipel, qui n'étaient habitées, avant la révolution, que par des chrétiens, la plupart des biens situés dans le Péloponnèse et dans presque toute la Grèce continentale, se trouvaient, à l'issue de la guerre, propriété de l'État. Or, ce n'étaient pas seulement des champs, plus ou moins susceptibles de culture, c'étaient aussi des forêts, des plantations de toute espèce, des enclos, des jardins, des bâtisses telles que maisons, boutiques, moulins, fours, foulloirs. Toutes ces propriétés furent divisées par les administrations précédentes en deux catégories, en biens périssables, et biens non périssables. Les biens de la première catégorie, compre-

naient les bâtisses en général, et les enclos plantés. La grande masse de terres étaient désignées sous la dénomination de propriété non périssable. Aucune aliénation (à quelques exceptions très insignifiantes près) de biens non périssables, n'eut lieu sous les administrations précédentes. Mais les paysans purent librement, sans remplir aucune formalité, labourer et ensemercer telle partie de terre nationale qu'il leur convenait, sauf à payer, sur la récolte, le droit d'usufruit dont nous avons parlé plus haut. Quant aux biens périssables, une grande partie en fut aliénée par les diverses administrations qui se sont succédé en Grèce jusqu'à l'installation du pouvoir royal.

Les revenus du Domaine public se composent.

du revenu des Mines

- » Cours d'eau
- » Eaux thermales
- » Salines
- » Pêcheries
- » Forêts
- » Olivaies
- » Vignes et raisins de Corinthe
- » Jardins et enclos
- » Bâtiments et usines.

Le revenu des mines consiste dans l'émeri de l'île de Naxos, les pierres à moulin de l'île de Milos, et la terre dite Pozzolane de Santorin. Ces carrières sont exploitées pour le compte du gouvernement.

Le gouvernement a abandonné depuis long tems l'essai fait en 1833 et 1834 d'affermier quelques cours d'eau.

Le revenu des eaux Thermales représente les produits de l'établissement des eaux fondé en 1839 à l'île de Kythnos,

Il existe en Grèce plusieurs salines exploitées pour le compte de l'État qui s'en est réservé le monopole. La vente du sel, dans divers dépôts, se fait par des préposés, à raison de 8 lepta l'ocque.

Les pêcheries, appartenant à l'État, sont données à bail.

Le revenu des Forêts ne représente encore qu'une minime partie de ce qu'il pourra devenir un jour. Le Péloponnèse, l'Eubée, mais surtout la Grèce continentale possèdent des forêts magnifiques, qui restent inexploitées faute de routes.

La majeure partie des forêts appartiennent à l'État. Mais il y en a aussi de propriété privée, surtout dans l'île d'Eubée.

On tire de ces forêts toute sorte de bois, des charbons, de la résine, du goudron, et divers autres produits tels que châtaignes, gomme adragante e.c.t. On a appliqué aux forêts le même système d'impôt qu'aux produits de la terre. Les pièces de bois non travaillées sont soumises à un droit de 25 pour 100 si elles proviennent d'une forêt de l'État et de 15 pour 100 si elles proviennent d'une forêt de propriété privée. Les pièces de bois travaillées (en poutres, planches, douves etc.) sont soumises à un droit de 20 pour 100 dans le premier cas, et de 10 pour 100 dans le second. Ces droits sont acquittés en argent aux caisses du gouvernement.

On a installé, après l'avènement du gouvernement royal, des autorités forestières, pour surveiller les bois, et pour autoriser l'exploitation. Les forêts privées ont été également mises sous leur surveillance. Mais cette organisation n'a pu atteindre aux résultats qu'on en attendait. Le personnel ne pouvait, vu la grande étendue des forêts,

suffire à exercer une surveillance assez sévère pour les préserver, soit d'incendies provenant en majeure partie de l'incurie des bergers, soit des dégâts produits par une exploitation faite par les bucherons. Il eut fallu y consacrer, pour rendre la surveillance plus active, des sommes auxquelles le Budget n'aurait pu faire face.

Le Revenu des Olivaies, Vignes et raisins de Corinthe, Jardins et enclos, Bâtimens et usines, c'est le produit perçu par voie de fermages à long ou court terme de divers biens de l'État appartenant à ces catégories.

Des aliénations du Domaine public.

Les aliénations des Biens de l'État consistent.

- 1° En aliénations faites avant 1833
- 2° En aliénations faites en vertu de Lois et ordonnances spéciales
- 3° En aliénations opérées en vertu de la Loi de dotation
- 4° En aliénations opérées en vertu de la Loi sur les Biens périssables.

Les aliénations avant 1833 et celles faites en vertu de la Loi sur les biens périssables ne s'appliquent qu'à des biens d'une valeur comparativement faible. Le prix des premières était payable en 8 années. La loi de 1836, qui autorise la vente des Biens périssables (bâtimens et usines) non encore aliénés, stipule le paiement du prix en annuités, avec 6 pour 100 d'intérêt.

Les aliénations faites en vertu de Lois spéciales concernent l'aliénation de terrains de l'État situés dans quelques villes.

Venons maintenant à la Loi de dotation.

La plupart des familles indigènes n'étaient pas proprié-

taires avant la révolution. Elles cultivaient les propriétés des Turcs, en leur payant un droit d'usufruit. Nous avons vu plus haut comment l'État s'est substitué aux propriétaires Turcs, et comment les laboureurs indigènes ont continué à être envers lui, pour la culture des terres devenues nationales, dans les mêmes relations qu'avec les anciens propriétaires. Mais il était non seulement de toute justice, mais aussi de l'intérêt bien entendu du pays, que l'on prit toutes les mesures pour faciliter aux cultivateurs des terres les moyens d'en devenir propriétaires. On ne comprend que trop, il est inutile que nous les énumérons ici, toutes les raisons qui commandaient impérieusement au gouvernement grec de s'occuper sans relâche d'un objet aussi important. Mais outre les familles indigènes, ne fallait-il pas aussi faciliter le moyen de devenir propriétaires, aux familles émigrées des provinces qui avaient pris les armes pour l'indépendance et qui étaient retombées sous le joug ottoman? Mais cette mesure devait aussi avoir un but fiscal. D'abord on devait, tout naturellement, tâcher de remplacer d'une manière quelconque, le droit d'usufruit dont le Trésor allait être privé par la concession des terres, et ensuite on avait à songer à augmenter les revenus de l'État, afin d'équilibrer le Budget et pouvoir faire face aux dépenses intérieures et au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt de 60 millions, garanti par les trois puissances protectrices. On promulgua donc, en 1835, une Loi dite Loi de dotation, qui, avec d'autres dispositions subséquentes, accorde à tout chef de famille indigène, émigré, et étranger qui aurait fait la guerre de l'indépendance, la faculté d'acquérir des terres nationales en dotation.

- Le paiement du prix fut réglé ainsi qu'il suit.
- En 36 ans par paiemens égaux, avec 5 pour cent d'intérêt, lorsque la somme ne dépasserait pas dr. 2,000.
- En 10 ans avec 6 pour 100 d'intérêt, pour la partie de la somme qui excéderait 2000 et ne dépasserait pas 6000.
- En 10 ans avec 8 pour 100 d'intérêt pour la partie de la somme qui excéderait 6000 jusqu'à 8000.

L'acquisition de ces terres devait avoir lieu aux enchères publiques.

Cette Loi a malheureusement échoué. Il aurait été préférable qu'elle ne fut pas rendue, car, sans elle, on aurait peut-être avisé à d'autres moyens pour arriver aux résultats qu'on s'était vainement promis.

C'est que, par la Loi de dotation, on a voulu à la fois atteindre deux buts qui s'excluent mutuellement. Améliorer la position des cultivateurs en les rendant propriétaires, et augmenter en même tems les revenus de l'Etat pour pouvoir faire face au service des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt. On s'est fait, il faut en convenir, d'étranges illusions. Car le cultivateur, devenu propriétaire, avait à payer en argent une annuité, beaucoup plus onéreuse que la redevance de 15 pour 100 sur son revenu brut qu'il payait en nature, d'abord parce que l'argent était très-rare dans le pays, et qu'il était obligé de payer la même somme bon an mal an, et puis parce que très-souvent, par suite d'une concurrence très-animée aux

enchères, il se trouvait que l'acquéreur s'était vu adjudger son lot à un prix hors de toute proportion avec sa valeur réelle.

En effet, si on admet pour maxime que c'est par une enchère publique que l'on parvient au véritable prix de l'objet exposé en vente, cette maxime a reçu en Grèce le plus complet démenti. Car il est arrivé très-souvent que non seulement des lots de terre, mais aussi les dîmes et autres revenus de l'Etat ont été aliénés ou affermés aux enchères publiques à des prix exorbitans, par suite d'une concurrence effrénée que l'esprit de parti, les petites passions de localité, et mille autres causes semblables ont fait naître. C'est là, nous en sommes profondément convaincus, l'une des causes de l'énorme arriéré et de la disproportion des droits constatés aux recettes réelles.

De l'autre côté, en exigeant dès la première année, le paiement de l'annuité stipulée, dans un pays où, comme nous l'avons déjà dit, la circulation de l'argent est très-rare, on créait déjà, pour ainsi dire, au cultivateur un embarras, en sorte que, au lieu d'un droit de propriété presque illusoire, il préfère continuer à cultiver les terres de l'Etat en payant la redevance d'usufruit en nature.

D'ailleurs, d'après la Loi, l'Etat s'était réservé un droit de première hypothèque sur les terres données en dotation, jusqu'à l'extinction totale des annuités. Alors, en admettant même l'existence de capitaux disponibles dans le pays pour venir en aide à l'agriculture, le doté n'aurait pas pu en profiter pour améliorer les terres, en y faisant des plantations d'oliviers, de muriers etc. Il est vrai qu'en Elis il a été fait beaucoup de plantations de vignobles de raisin de Corinthe sur des terres acquises en vertu de la

Loi de dotation. Mais presque toutes les annuités dues à l'État figurent, si nous sommes bien informés, à la longue liste des arriérés.

En définitive, cette mesure, appliquée partiellement, n'a pas réussi, et n'a nullement atteint le but qu'on s'était proposé.

Des Recettes Ecclésiastiques.

À l'issue de la guerre de l'indépendance il existait en Grèce beaucoup de couvents. La Régence prit le parti d'en supprimer une partie, et d'assujétir les biens fonds ou plutôt le revenu des Biens fonds des autres, outre la dime, à une seconde imposition, consistant en un dixième du produit net. Les Recettes Ecclésiastiques ont donc une double source. Elles proviennent du revenu des propriétés des couvents supprimés, et de la double dime perçue sur le revenu des biens des couvens conservés.

Des Produits divers.

Ces produits proviennent d'intérêts payés au Trésor par les débiteurs en retard, des revenus des Biens des débiteurs adjugés à l'Etat, des dividendes des Actions de la Banque, et divers revenus accidentels.

Ici se termine la première partie de notre travail. Renfermés dans les limites étroites de ce Recueil, nous avons cru devoir, avant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les résultats que présentent les comptes des finances pendant la période comprise dans les années 1833—1843, leur expliquer, d'une manière très sommaire sans doute, les diverses sources du revenu public. Quoique nous ne nous occupions que d'un passé qui est déjà bien loin de nous, nous n'ajouterons qu'une seule remarque

qui se rapporte à l'avenir, c'est qu'on aura vu dans ce qui précède, que l'État grec possède d'immenses terrains, et des forêts magnifiques qui ne demandent qu'à être exploitées convenablement pour offrir de nouvelles ressources très-considérables aux finances publiques.

B.

(La suite prochainement.)

Quinzaine politique du Spectateur.

Chaque courrier nous apporte des nouvelles, qui, quelle qu'en soit la portée politique, ne peuvent que vivement affecter tout ami de l'humanité. Le sang coule par torrents en Crimée. De braves gens sont moissonnés dans les rangs des deux armées, tous, vainqueurs et vaincus, des chrétiens, appartenant à des nations aux quelles nous devons notre sympathie et notre reconnaissance. Les plaines d'Alma ont été jonchées de cadavres ; puis après le commencement du bombardement, qui eut lieu le 17 octobre par terre comme par mer, et qui ne continua les jours suivants que par terre, un autre combat non moins meurtrier a été livré le 25 octobre à Balaklava. Enfin, le 5 nov. les Russes, étant venus prévenir l'assaut de Sévastopole qui se préparait, et la garnison ayant fait une sortie, on annonce qu'une bataille terrible a été livrée à Inkerman,

qui couta la vie à plusieurs milliers d'hommes. Cependant Sévastopole tient encore, et telle est la puissance qui la défend, telles sont les puissances qui l'attaquent, que l'Europe ne sera étonnée ni de la voir sauvée, ni de la voir réduite. Comme les Dieux autrefois, les éléments viennent farouches aujourd'hui, prendre aussi part au grand conflit des hommes, et le gardien de ces contrées inhospitalières, l'hiver hyperboréen tend déjà sa massue de glaces contre ces hommes intrépides qui sont allés l'affronter.

Sur un autre point encore, l'horizon se charge et paraît prêt à éclater en foudres, qui embraseraient tout le volcan souminé de l'Europe. L'Autriche, gourmandée par les puissances occidentales pour sa politique circonspecte, et sollicitée vivement de jeter le masque de quelque côté qu'elle le porte, arme en silence mais avec vigueur, après avoir pris une position magnifique, et qui seule lui suffirait comme résultat définitif de la grande perturbation européenne, où elle a su ne pas répandre une seule goutte de sang.

La Russie de son côté, qui comptait que pour les égards qu'elle a eus envers l'Autriche, plus encore que pour les anciens services qu'elle croit lui avoir rendus, elle se l'était assez attachée, pour être sûre que les provinces qu'elle lui avait cédées seraient fermées à ses ennemis aussi bien qu'à elle-même, voyant sur ce point ses espérances déçues, et en augurant mal pour l'avenir, épaissit ses légions sur ses frontières occidentales, et paraît concentrer ses forces là où le danger lui semble plus grand et l'ennemi plus facile à atteindre, en laissant avec une certaine insouciance ses extrémités exposées aux coups de ses adversaires.

La guerre menace donc, au lieu de s'appaiser, de de-

venir plus générale et plus opiniâtre. Nous n'avons jamais eu la prétention de prononcer un jugement sur des événements sur lesquels le monde attend le jugement de Dieu; mais nous en avons toujours exprimé notre plus profonde affliction, que nous ressentons aujourd'hui encore autant et plus que jamais. Nous ne disons pas cela, pour éluder, dans la difficulté de notre position, des aveux difficiles. Nous le disons du plus profond et du plus intime de notre conviction. Le char des événements formidables, dont notre siècle est le témoin, passe sur nos intérêts, écrase nos espérances, ou au moins les jette pour long temps dans l'ombre. De nos protecteurs, de ceux sur qui nous espérions nous appuyer pour marcher dans la vie que la providence nous a ouverte, les uns sont occupés loin de nous, les autres se détournent de nous avec colère et nous imputent des fautes, dont notre conscience nous absout. La Grèce, un atôme, emporté par le grand tourbillon, ne peut retrouver son assiette, et se développer selon ses destinées, que lorsque la paix aura rendu aux peuples le libre usage de toutes leurs facultés, à la politique, l'équité, le calme et le sang-froid dont elle a besoin pour apprécier le présent, et pour prévoir et préparer le lointain avenir. Alors on aura le temps de s'arrêter pour l'attendre, alors on la jugera avec plus d'indulgence et l'on sentira de nouveau pour elle ces nobles sympathies qui l'ont soutenue dans sa lutte pénible et qui avaient leur source dans les élans les plus élevés du cœur, dans le bonheur de voir renaître à l'existence ce peuple que toute âme cultivée apprend à chérir pour son antique civilisation, pour les chefs-d'œuvre de ses arts et de sa littérature, dans l'intérêt qu'inspirent des hommes mou-

rant non pour des théories contestables ou pour des utopies pernicieuses, mais pour la plus sainte de causes, pour celle de l'indépendance et de l'existence nationale. Alors elle pourra soutenir, avec l'espoir de trouver un écho chez tous les hommes non prévenus, qu'elle n'a forfait à aucun de ses devoirs envers ses grands bienfaiteurs, et que sa dernière conduite, au lieu de lui aliéner leur bienveillance, eût dû lui acquérir leur estime.

C'est alors, qu'après un examen mûr et impartial de toutes les circonstances, les anciens protecteurs des Grecs n'hésiteront pas à leur rendre le témoignage qu'ils réclament en leur disant. Nous savons que vous souffriez sous les Turcs, et que vous n'étiez pas assez dégénérés pour ne pas sentir vos souffrances. Nous n'ignorons pas de quel faite de gloire et de prospérité vous avez été précipités dans un abîme d'opprobre et de malheur; comment, après avoir été le premier peuple de la terre, vous ne comptez plus qu'avec les esclaves que la barbarie vend dans ses bazars. Mais nous savons en même temps que toujours intelligens, toujours avides d'instruction et fiers de vos ancêtres, vous n'avez jamais cessé d'étudier leurs livres ainsi que les nôtres, et d'y puiser ce que nous y puisons nous mêmes, le sentiment de l'honneur et le noble amour de la liberté. Nous vous avons vus en plusieurs occasions, sans mesurer vos forces, saisir toutes les circonstances qui se présentaient à vous, accepter tous les auxiliaires que le sort vous envoyait, sans autre sentiment que celui de la haine contre vos tyrans, pour secouer vos fers; nous vous avons vus enfin vous lever, et armés de la faux du laboureur ou de la fronde du pâtre, soutenir pendant sept ans une guerre d'extermination, qui avec notre aide, et

grâce aux sympathies qu'elle nous a inspiré, a été couronnée d'un plein succès pour quelques uns d'entre vous. Nous ne pouvions douter que ceux d'entre vous qui furent privés de ce bonheur n'y aspirent continuellement et de toute la force leur âme. Tous les rapports de nos agents nous ont souvent répété et ce qu'ils ont à souffrir, et comment ils secouent leurs chaînes avec désespoir. Leurs oppresseurs ont, il est vrai, plusieurs fois parlé de réformes qui leur accordassent les droits d'hommes libres, et de citoyens égaux devant la loi; nous y avons applaudi, et nous y avons aidé de toute notre influence, espérant que leur sort en serait allégé, et que les crises de leur désespoir en seraient éloignées; mais nous avons vu se succéder inutilement le Hat-therif de Ghiulhané et le Tanzimat, le simulacre d'une assemblée élective, l'établissement des tribunaux mixtes, et toutes les mesures que la presse européenne exaltait dans sa philanthropie espérante, mais qui restait stérile pour le peuple opprimé, car les conseils les plus éclairés, suivis avec les intentions les plus humaines par le Sultan et par quelques uns de ses ministres, échouent contre la nature, les idées arrêtées et les habitudes invétérées et incorrigibles du peuple turc, qui sont le fruit des lois et des principes de son culte.

On a dit aussi, et vos frères affranchis ont été, dans leur impatiente ardeur de développement les premiers à s'en plaindre, que la Grèce libre n'a pas fait les progrès qu'on était en droit d'en attendre, et qui pourraient inspirer au parties encore subjuguées, le désir de partager son sort. Etant trop puissants, pour ne pas être justes, nous reconnaissons, aujourd'hui qu'aucune préoccupation n'obscurcit notre jugement, que ce reproche ne doit pas atteindre

la Grèce. Pour commencer sa carrière elle sortit du chaos, dénuée de tout, couverte des plaies physiques et morales qu'a dû lui infliger une tyrannie de trois siècles et demi, et une guerre d'extermination. Ses villages étaient brûlés, ses villes étaient des monceaux de ruines, ses champs étaient des marais infects. Ses revenus, loin de pouvoir être appliqués à des travaux d'utilité publique, suffisaient avec peine au service ordinaire. Un emprunt qui lui fut donné, ayant dû être presque entièrement dépensé aux indemnités à accorder à la Porte, et à payer des troupes auxiliaires, ou volontaires, et aux frais d'installation d'un nouveau gouvernement, n'a laissé aucune somme productive au pays, et n'a fait qu'obérer son budget de quelques millions par an dont il ne peut jamais s'acquitter, ce qui le discrédite et aggrave sa position. Et malgré cela nous avons vu s'élever des villes, tous les villages ont été bâtis à neuf; la culture des plaines de l'Argolide et de la Messénie, de l'Elide, de la Béotie et de la côte du golfe de Corinthe, rivalise avec celle des contrées les plus fertiles de l'Europe; la marine marchande suit une marche ascendante des plus prospères, le commerce grec établit ses comptoirs et soutient son honneur jusqu'aux parties les plus reculées de la terre; en même temps l'instruction est largement répartie dans le pays; il y a peu de villages sans une école primaire, pas de ville sans une école hellénique, plus de gymnases qu'il n'en faut proportionnellement à la population, et une université qui, de l'aveu de tout le monde, peut tenir rang avec celles de second ordre en Allemagne. De l'autre côté elle possède une législation civile, municipale et judiciaire, calquée sur celles des pays les plus avancés, et qui, malgré les imperfections qui accompagnent

tout commencement, fonctionne avec régularité, et fait jouir tous les citoyens des fruits de l'ordre et de la légalité. On peut faire plus et mieux sans doute; mais nous ne méconnaissions pas que ce n'est pas peu faire pour un pays qui n'a commencé son existence que depuis vingt ans, et qui l'a commencée sous des auspices si peu favorables. Ceux d'entre vous, qui subissent encore le joug étranger, n'ignorent pas non plus ces choses, et quoiqu'on en dise, ils envient d'autant plus votre sort que le leur est malheureux, et que plusieurs d'entre eux ont servi à vous procurer la liberté. Aussi avons nous toujours vu que, soit qu'ils habitent la Turquie, soit qu'ils soient dispersés dans la Grèce libre ou dans le reste de l'Europe, ils ne respirent que pour l'affranchissement de leur patrie, et avons-nous été peu étonnés de les voir éclater en 1853, lorsqu'ils savaient leur oppresseur tenu en échec par une grande puissance européenne, et incapable de leur opposer une grande résistance. Nous eussions été étonnés du contraire, et nous les en eussions méprisés. Ils ont profité d'un moment qu'ils ont cru proprice, pour délivrer leur patrie; ils ont fait ce que nous eussions fait à leur place, ce qu'ils nous ont vu faire, ce qu'ils nous ont entendu applaudir en des occasions analogues, ce qu'ils ont eux-mêmes été plus d'une autre fois sur le point d'entreprendre, sous les auspices de la France, lorsqu'ils la voyaient défendre les intérêts de l'Égypte, sous ceux de l'Autriche, lorsqu'ils suivaient avec une anxieuse inquiétude les progrès des négociations du comte Leiningen. Nous avons aussi facilement compris que cette cause profondément nationale ait excité un enthousiasme universel dans la Grèce libre. Mais du moment où nous fûmes en guerre,

et que la Turquie se fût trouvée dans nos rangs, il ne pouvait nous convenir que vous l'attaquassiez, et que vous fissions une diversion dont notre ennemi pouvait profiter. Nous avons dû exiger de vous de déposer les armes; c'était une mesure à laquelle les lois de la guerre et l'intérêt de notre cause nous donnaient droit. Aujourd'hui que nous n'avons plus à faire cause commune avec nos ennemis, que vos intérêts ne sont plus hostiles aux nôtres, nous les reprendrons en main, car nous n'avons jamais méconnu en vous la race à qui l'avenir de l'Orient européen sera dévolu, la race forte et vivace par sa nature active et intelligente, et par son culte, principe de tous les progrès. Nous vous soutiendrons, car à vous sera en définitive le dépôt et la garde de ce point du monde, si important pour les destinées de l'Europe.»

Ces paroles consolantes ne pourront nous être adressées que lorsque la paix, dépouillée de ces rigueurs, qui sont une des dures nécessités de la guerre, aura disposé les esprits à la bienveillance, et leur aura laissé le loisir de peser sans autre préoccupation, le passé aussi bien que l'avenir.

C'est alors aussi que les Grecs pourront répondre, sans craindre que leur voix ne soit couverte par le bruit du canon.

« Oui, vous avez raison de mettre confiance en nous. Nous haïssons nos oppresseurs, cela est certain. Nous avons mille fois pris ou voulu prendre les armes contre eux, et dernièrement encore nous avons voulu profiter de l'occasion que nous offrait la guerre des Russes contre eux. Mais dès que vous avez pris part à cette guerre, sans même que vos troupes eussent occupé notre pays, nous étions

désarmés; aucun, grec ne serait allé chercher son ennemi derrière vos drapeaux qui ont conduit sa patrie à la liberté, et qu'il a toujours appris à aimer et à respecter. Dans notre conviction, le temps que vous donniez à la défense de la Turquie, était un temps perdu pour les intérêts mêmes que vous aviez à cœur de défendre; mais il ne nous était pas donné de régler la marche des événements; nous ne pouvions, tout en regrettant qu'ils n'aient pas pris une autre tournure, qu'en attendre le développement avec résignation. Maintenant que voici la paix rendue à la terre, que vous pouvez à loisir et d'un commun accord prendre une mesure, tâchez que cette mesure soit efficace et définitive; voyez le parti que vous pouvez tirer de nous, de toutes ces races chrétiennes, que la fraternité de la souffrance réunit depuis quatre siècles, comme ils sont réunis par une même espérance, et qui, quoiqu'on en ait dit, pourront bien former un peuple actif, robuste, jaloux de son indépendance, et en état de la défendre, peu après qu'il l'aura acquise: Voulez-vous la sécurité de ce point de l'Europe; Au lieu de l'entreprise colossale d'affaiblir ceux qui pourraient l'attaquer, renforcez plutôt, ou choisissez parmi les forts, ceux qui peuvent le défendre. Vous assurez ainsi l'équilibre et la paix, qui, nous le croyons au moins, est dorénavant l'intérêt de tout le monde.»

Oui, ce n'est que sous les auspices de la paix que nous pourrions à notre tour plaider ainsi notre cause, sans être presque sûrs d'être traités d'utopistes, ou même de ne pas être entendus. On peut juger par là si nous sommes sincères dans nos regrets de la prolongation de la guerre, dans nos vœux que la paix retourne avec ses bénédictions.

On nous dira en vain que tel n'est pas l'intérêt de la patrie européenne. Hélas ! avant de s'élever jusqu'à la patrie européenne, il faut s'abord avoir une patrie !

A VIS.

—0000—

L'apparition subite du choléra à Athènes, et la véhémence avec laquelle il a sévi surtout dans les premiers jours, ont apporté des retards inévitables à la publication du N° 29. Pour réparer à cette lacune, nous faisons paraître aujourd'hui en même tems les N°s 29 et 30.

Pour le gérant responsable, absent. L'un des rédacteurs.

N. DRAGOUMIS.

Supplément extraordinaire au N° 29

DU

SPECTATEUR DE L'ORIENT.

DE L'AMPELITIS,

OU

MALADIE DES VIGNES.

—0000—

I.

Remède contre la maladie des vignes, et manière de l'employer.

LA maladie des vignes et du raisin continue depuis quelques années à faire des ravages dans presque tous les pays vignicoles de l'Europe.

Malgré l'empressement des empiriques et des hommes de science, aucun botaniste ou agronome n'est parvenu, jusqu'à présent, à une heureuse théorie sur les causes de cette maladie qui se présente partout avec les mêmes symptômes et les mêmes résultats ; et moins encore, à l'indication d'un remède efficace, à la portée du cultivateur.

Je suis heureux, d'après ce qu'on va voir plus bas, de pouvoir dire « εὕρηξα » — que j'ai trouvé ce remède, peu

coûteux et très efficace, contre la maladie des vignes, qui peut, je crois, être très convenablement dénommée *Ampélitis phitiriasis*, et par abréviation *Ampélitis*, du mot grec *ampélos* (ἀμπέλος), qui signifie *vigne*. Elle est nommée par les botanistes modernes *Oidium Tuckeri*, ou *albiscens*.

Voici quel est ce remède, et quelle est la manière de l'employer suivant les divers degrés de la maladie:

« Après le labour ordinaire du vignoble et une ou deux semaines aussitôt après la taille de la vigne, il faut, en commençant par le pied du cep tout près des racines, et en frottant avec une brosse, enduire la tige de la vigne et tout ce qui reste de branches non taillées, d'huile mêlé avec du *naphte* en quantité suffisante, jusqu'à ce que son odeur se fasse sensiblement sentir, et d'une petite dose de *soufre* en poudre.

» L'opération doit être faite une seconde fois aussitôt après la pousse de la vigne; et même, si la maladie est forte, on doit frotter une autre fois encore, pendant la floraison, la tige et toutes ses branches.

» Le sédiment d'huile est préférable à cause de son bas prix, et en même tems, à cause de sa densité qui le rend plus adhésif. Par la même raison, un peu de terre argileuse mêlée avec l'huile ne pourrait faire qu'un bon effet.

» Il est bon aussi de couper une partie du raisin avant sa maturité pour alléger la vigne, si elle est très chargée, et pour en fortifier le fruit.

» Il est fort avantageux comme préservatif, d'allumer, de tems en tems, dans différents endroits du vignoble, des tas de bouse, ou de petits bûchers de bois aromatiques, tels que le lentisque, le cyprès etc.

» Il est très préservatif contre l'*Ampélitis* de poser les branches de la vigne horizontalement, et même gisant sur terre, si le terrain est sec et argileux.

» Ce remède employé pendant deux années consécutives, détruira infailliblement la maladie. Si des symptômes d'*Ampélitis* apparaissaient de nouveau, l'emploi renouvelé du même remède en prévient les funestes conséquences.»

Au lieu de *naphte* on pourrait mêler de la *térébenthine* ou quelque autre substance bitumineuse en forme liquide; mais, en général, ces substances sont plus chères et plus difficiles à mélanger avec l'huile.

Les anciens Grecs mêlaient avec de l'huile une espèce de terre bitumineuse; et par ce remède la maladie de la vigne guérissait. Cette terre étant difficile à se procurer, nous la remplaçons par le *naphte* et le *soufre*, qui sont à la portée des vigneron de tous les pays, et particulièrement le *naphte* qui est très abondant en France.

— 0000 —

II.

Observations et conjectures sur l'Ampélitis.

En indiquant ce remède, je crois devoir exposer quelques observations que j'ai faites sur la maladie *Ampélitis*, et les conséquences que j'en ai déduites pour constater l'efficacité rationnelle de ce remède.

J'ai donc observé:

1^o) que l'*Ampélitis* a paru dans les climats méridionaux

et s'y est manifestée avec plus d'intensité que dans les climats septentrionaux.

2°) qu'elle se développe plus promptement après une année de grande abondance ; parcequ'elle trouve la vigne faible, et conséquemment plus impressionnable.

3°) qu'elle n'est pas contagieuse ; puisque j'ai remarqué plusieurs fois des vignes très saines, parmi des vignes malades.

4°) que les vignes gisant horizontalement souffrent moins que celles qui sont perpendiculairement posées.

5°) que partout où le terrain est volcanique ou asphaltique, la maladie est faible, ou n'existe pas du tout.

6°) que partout où il y a du lentisque, de l'absinthe, ou d'autres arbustes résineux, la maladie est faible, ou tout-à-fait absente.

7°) que partout où il y a de la fumée de cuisines ou de fours, et que cette fumée touche la vigne, le fruit reste sain et vigoureux. J'ai aussi remarqué le bon effet de la fumée sur les orangers et les citronniers.

8°) que la maladie amaigrit les raisins, leur donne une espèce de marasme, et par suite pourrit et fait tomber les grains. Si la maladie est légère, le fruit devient mauvais ; il contient alors beaucoup d'alcool et peu de substance vineuse, saccharique et nutritive.

9°) que les atomes microscopiques générateurs de la maladie, appelés par les anciens *phteirai* (φτεῖραι), et nommés par les botanistes modernes *champignons*, qui constituent la maladie appelée par eux *Oidium Tuckeri*, ou *Oidium albiscens* ; ces atomes font aux feuilles qu'ils touchent, une sorte de taches d'une couleur blanchâtre et vis-

queuse, qui en se développant, donne aux feuilles une nuance semblable à celle de la rouille du fer.

Cette rouille se forme de même sur d'autres plantes, comme p. e. sur les blés ; dans ce cas elle est dénommée par les botanistes, *rouille des céréales*. Elle a été observée sur les blés, cette année, par le professeur de chimie à Rouen M. J. Girardin. (Voir sa lettre du 13 Juillet 1854 au Journal de Rouen.)

10°) que l'huile est une substance calorifique qu'on emploie pour les arbres, principalement pour le figuier, en frottant les mères-branches pour l'échauffer et le forcer à mûrir les figues avant le terme ordinaire de maturité, et à procurer ainsi des prémices dont le jardinier tire un grand profit en les vendant beaucoup plus cher. L'huile est employé dans le Levant pour arroser parfois le jasmin, particulièrement quand il est faible ; ce qui le fortifie et lui fait produire en abondance des fleurs plus odorantes.

Des observations ci-dessus je tire les conclusions suivantes :

A.

La maladie Ampélitis provient d'une sorte de faiblesse et de malaise de la terre, dues à des causes physiques, à moi inconnues, comme celles qui probablement ont aussi occasionné la maladie des pommes de terre.

L'Ampélitis provient, en même tems, de causes atmosphériques, et surtout d'une atmosphère probablement trop froide et remplie d'oxygène, à laquelle, dans certains climats et dans certaines expositions, la vigne n'est pas habituée ; c'est pour cette raison que dans les régions arctiques, les vignes comme plus habituées aux frimas, ont

moins souffert que celles des contrées méridionales, durant les dernières années, où des froids rigides ont régné dans les pays du Sud et du S. Ouest de l'Europe (*).

Le raisin de Corinthe a beaucoup souffert dernièrement dans les vignobles du golfe de Patras, par suite de l'opération de *picotement* qu'on a fait subir aux ceps, afin d'avoir de plus abondantes vendanges, qu'on a effectivement obtenues, mais aux dépens de la vigne, que le picotement a tellement affaibli, qu'elle a été bien plus malade dans les environs de Corinthe, que partout ailleurs. Cette circonstance prouve que l'abondance du fruit épuise, appauvrit la plante, et qu'alors la maladie y exerce des ravages avec plus de force. Il est vrai que le raisin de Corinthe est d'une nature très délicate, mais l'observation ci-dessus doit être considérée comme relative.

La salubrité des vignes dans l'île de Théra (Santorin), très connue pour son terrain volcanique et asphaltique, démontre suffisamment que par la chaleur intérieure du sol, la vigne acquiert la force de résister aux frimas, et se trouve ainsi préservée des violentes attaques de l'Ampélitis.

(*) Si l'on voit la loi de Moïse, où il est ordonné de laisser la terre en repos à chaque septième année; si l'on prend en considération la disette en Egypte du tems de Jacob après la septième année d'abondance, ainsi que la disette qui se fait sentir en Europe, presque à chaque période de sept ans; ne peut-on supposer que cette terre végétale est soumise à des lois inconnues qui agissent parfois sur elle plus ou moins avantageusement? Peut-on démontrer que la terre cultivée est seulement influencée par des causes extérieures et non pas aussi par des causes intérieures, comme par exemple par la chaleur intérieure de la terre, par le magnétisme terrestre et par l'électricité, ou bien par les matières volcaniques qui sont dans ses entrailles? Le savant M. de Humboldt dans son ouvrage célèbre « Cosmos » exprime des doutes sérieux sur la partie géognostique.

L'utilité de la position horizontale de la vigne, est expliquée par la raison que, dans cette position, la vigne, est plus à l'abri d'une atmosphère froide, et que, pour les vignes gisantes sur terre, par leur contact avec le sol, elles en reçoivent une chaleur terrestre qui les rend plus vigoureuses et plus aptes à résister à la maladie.

Cependant, dans ce cas, le sol doit être sec et argileux comme celui de Théra, puisque l'humidité du sol est très nuisible, dans tous les cas, à la salubrité des vignes, et elle est, pour ainsi dire, génératrice de l'Ampélitis.

Il ne serait pas mal d'ajouter que pour de nouvelles plantations de vignes, il faut choisir les positions qui sont à l'abri des vents du Nord.

Ces motifs expliquent pourquoi l'Ampélitis n'est pas contagieuse, comme il arrive lorsque les plantes sont infectées de vers et d'autres insectes. Cette maladie a plutôt le caractère épidémique.

B.

L'Ampélitis, produite, soit par des champignons, soit par des insectes microscopiques, donne aux feuilles malades une couleur rougeâtre comme celle de la rouille métallique, qui, pour ainsi dire, est la pourriture du fer. Cette couleur est l'indice de la pourriture des feuilles et du fruit de la vigne. C'est par cette rouille, que les botanistes modernes nomment *Oidium Tuckeri* ou *Oidium albiscens*, que le raisin pourrit, prend une saveur âcre et ne peut parvenir à la maturité convenable, n'ayant pas le suc saccharique et résineux existant dans le fruit sain.

Ainsi donc, comme on emploie l'huile à détacher la

rouille minérale, on peut, par analogie, convenablement employer l'huile contre la rouille végétale, qui est la cause de l'Ampéltis. Dans l'ordre normal de toutes choses, l'emploi du même moyen pour la même cause, produit le même effet.

Comme aussi par l'emploi de l'huile à d'autres usages agricoles, il est constaté que ce liquide est une substance calorifique et fortifiante, propre à hâter la maturité des fruits; et comme l'Ampéltis est une maladie qui, par différentes causes, se réduit à une faiblesse de la vigne qui la rend incapable de mûrir le raisin, il est rationnel d'employer le même moyen pour arriver au même résultat.

On doit employer le naphte pour augmenter la force calorifique. Il agit en outre comme poison, contre les champignons ou insectes microscopiques; de même que l'on emploie cette espèce de *varyosmes* d'odeur forte et désagréable, pour exterminer les insectes domestiques.

Le soufre est employé dans le même but, ayant principalement la qualité destructive contre les miasmes, et pour remplacer le plus approximativement possible la terre asphaltique des anciens.

Si la *poudre de Perse* que les marchands de Géorgie importent en Russie comme spécifique contre les désagréables insectes domestiques, était facile à avoir et qu'on pût se la procurer à bon marché, je crois qu'en la mêlant avec de l'huile l'effet serait plus efficace.

III.

Quelques notices historiques sur l'Ampéltis.

Les maladies végétales ont existé passagèrement de tems immémorial, partout, et plus ou moins à toute époque. Elles sont de véritables fléaux qui affligent le genre humain, fléaux provenant de causes physiques pour l'accomplissement des desseins mystérieux de la Providence.

Ces calamités n'ont jamais été éternelles et universelles; elles ne le sont, elles ne le seront jamais. Si ces calamités nous semblent plus fréquentes et plus désastreuses que dans les tems anciens, c'est que la presse et la vapeur, en multipliant les communications à l'infini, portent sur tous les points du globe la connaissance, pour ainsi dire, instantanée de ces maux; tandis que, chez les anciens, ces calamités n'étaient que localement connues.

L'Ampéltis était connue des anciens Grecs, vingt siècles, au moins, avant notre ère. Quoiqu'il ne nous reste aucun de leurs ouvrages sur les causes et les effets de cette maladie, ces ouvrages ayant été très probablement perdus, cependant, l'existence et le remède de cette maladie nous est rapportée par le célèbre géographe grec, de qui, j'ai, pour ainsi dire, emprunté le remède proposé.

Voici les propres termes par lesquels le géographe nous donne connaissance du remède contre l'Ampéltis :

» Dans le pays des Apolloniates il existe un endroit nommé *Nymphæum*; c'est un rocher qui vomit du feu, et au pied duquel coulent des sources d'une eau tiède bituminense qui vraisemblablement provient du bitume

liquéfié par la force du feu ; (*) car on voit, sur une colline voisine, une mine de bitume, où, au rapport de Posidonius, la terre dont on remplit les excavations, à mesure qu'on extrait le bitume se convertit en cette substance. Selon le même historien, la terre bitumineuse connue sous le nom d'Ampélitis (**) et qu'on tire de Séléucie la-Piérie (***) est un remède contre les vers qui rongent les vignes. (†) Après l'avoir mêlée avec de l'huile, on en frotte la vigne, et on détruit par ces moyens les vers (*†) avant qu'ils montent de la racine aux jeunes pousses. Il ajoute qu'une pareille terre avait été

(*) Le bitume liquide est le pétrole ou la naphthe et le bitume sec est l'asphalte.

(**) Ampélitis, c. à d. propre ou bonne aux maladies de la vigne . . . Suivant Dioscoride (Lib. V. cap. 181). et Galien (Oper. Galeni, vol. 11. page 120) on lui donnait encore le nom de pharmacitis (φαρμακίτις), qui veut dire médicameuteuse. Les auteurs géoponiques indiquent d'autres remèdes contre les insectes qui ravagent les vignes.

(***) Contrée de la Syrie ainsi nommée du mont Piérius.

(†) Je crois que la traduction de ce passage n'étant faite à la lettre, le célèbre traducteur s'est écarté du vrai sens de l'auteur, qui dit ; ἀκος τῆς φθειρώσης ἀμπέλου, c. à d. remède contre la maladie de la vigne qui souffre de la phtiriasis.

(*†) Le mot employé par Strabon est θηρίον, qui signifie en propres termes, bête sauvage, ou monstre; le mot σκώληξ, signifiant en propres termes le ver. Comme le géographe a rapporté en passant ce remède, et il ne s'en est occupé scientifiquement, il a employé des termes usités par le commun, considérant la maladie par rapport à son résultat. Je crois donc, que caractérisant la maladie au commencement comme phtiriasis, maladie de poux, il exprime son doute par le mot générique θηρίον, comme s'il voulait dire destructeur. Nous ne pouvons pas admettre que ce destructeur de la vigne est le cantharus ou le termite, puisque cet animal, en rongant le cep, ne fait que vieillir la vigne et la rendre stérile; tandis que, dans la maladie en question, la vigne donne du fruit abondant, qui ne peut pas parvenir à la maturité convenable.

découverte à Rhodes, dans le tems où il y exerçait la magistrature de Prytane; mais qu'elle demandait une plus grande quantité d'huile pour le même remède. » Voir Géographie de Strabon traduite par Coray, Livre VI. § X. page 82 — 83. Paris, de l'imprimerie impériale, 1812.

Si, comme j'en suis persuadé, le remède proposé contre l'Ampélitis obtient un bon succès pour lequel les gouvernements de plusieurs pays ont promis de récompenser l'inventeur, l'honneur doit en être attribuée aux Grecs, nos ancêtres.

En publiant ce remède, mon unique but est de contribuer à l'intérêt général. Je n'ai pas la prétention d'être botaniste ou agronome de profession; c'est pourquoi je réclame l'indulgence des hommes de science pour mes erreurs dans l'emploi des termes techniques.

Le remède contre l'Ampélitis, que j'ai l'honneur de communiquer au public n'est pas tout-à-fait de mon invention; c'est une découverte que j'ai faite l'an dernier, dans l'auteur ci-dessus désigné, auteur dont depuis lors je n'ai pas caché le nom à mes amis.

La guerre d'Orient, qui préoccupe tout le monde et particulièrement nous autres Grecs, (sur qui tous les malheurs de cette guerre ont particulièrement pesé); l'espoir que la maladie cessera d'elle même, ou cédera aux efforts de la science; ces raisons et d'autres qui me sont personnelles, m'ont engagé à en ajourner jusqu'à présent la publication.

Ce remède que je livre maintenant à la publicité, je le recommande en conscience, et je souhaite pour le bien général, qu'il soit mis en pratique, puisque, outre son

efficacité rationnelle, il est, en même tems, facile et fort peu coûteux, n'offrant pas le moindre danger dans son application.

Hermoupolis de Syra,

Août, 1854.

NICOLAS KORESSIOS;